



 **ONU**   
**FEMMES**

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ONU FEMMES MAGHREB  
2015-2016



ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier.



ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, se concentrant sur cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership et la participation des femmes ; mettre fin à la violence contre les femmes ; faire participer les femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes ; et mettre l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.

ONU Femmes s'emploie à concrétiser la vision des Objectifs de développement durable en faveur des femmes et des filles aux quatre coins du monde.

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ONU FEMMES MAGHREB 2015-2016

Avant-propos de la Représentante du Bureau Multi-pays pour le Maghreb	4
L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : une priorité régionale et mondiale	6
L'impact de l'égalité entre les sexes sur le développement inclusif et durable, au cœur de l'action d'ONU Femmes	10
Le triple mandat d'ONU Femmes et les résultats visés dans la région Maghreb	12
Leadership et participation politique des femmes	15
Autonomisation économique des femmes et lutte contre la pauvreté	20
Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles	25
Renforcement de la participation des femmes au processus de paix et de sécurité	34
Planification et budgétisation sensible au genre	35
États financiers 2015-2016	39



## AVANT-PROPOS DE LA REPRESENTANTE DU BUREAU MULTI- PAYS POUR LE MAGHREB

**En 2015, nous avons vécu au rythme de multiples rendez-vous mondiaux décisifs pour l'humanité :** de la conférence d'Addis-Abeba sur le financement pour le développement à l'Accord de Paris, à l'adoption de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD). Adopté en octobre 2015, l'agenda 2030 dédie un objectif commun à la communauté mondiale pour mettre en œuvre les revendications des femmes et des filles du monde. Il s'inscrit dans le cadre de l'examen «Beijing + 20» et des progrès accomplis depuis 20 ans par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Le Programme 2030 est notre clé pour relever les défis mondiaux complexes tels que la pauvreté, les profondes inégalités, la

dégradation de l'environnement et le nombre croissant de réfugiés et de migrants ; et il est dorénavant reconnu que les progrès en matière d'égalité entre les sexes détermineront l'atteinte ou pas des 17 ODD.

A cet effet, la soixantième session de la Commission de la condition de la femme (CSW) a centré ses travaux sur le thème prioritaire de « L'autonomisation des femmes et lien avec le développement durable », et la COP22, organisée au Maroc en novembre 2016, a été l'occasion pour notre organisation d'impliquer davantage les femmes dans les mobilisations face aux impacts sociaux, économiques et environnementaux

des changements climatiques et sensibiliser à l'exigence de renforcer leur résilience.

Au fil de ces dates-clé où les leaders mondiaux annonçaient leurs engagements dans le cadre des différents accords et programmes, la région du Maghreb a continué dans sa lancée en faveur de l'égalité des sexes. C'est ainsi que nos partenaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie ont multiplié les initiatives en faveur du renforcement du leadership et de la participation des femmes à la vie politique, initiatives qui se sont traduit, dans les trois pays, par une augmentation effective des taux de représentation des femmes dans les instances élues.

Par ailleurs, la région connaît des défis importants représentés par la participation des femmes à la vie active. ONU Femmes s'est mobilisée pour accompagner les efforts nationaux visant à relever ces défis et appuie des initiatives multiples dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et d'accès aux ressources.

Innovation et création artistique ont caractérisé nos campagnes annuelles de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Grâce à la confiance et l'engagement de nos partenaires aux niveaux du gouvernement, de la société civile, du milieu de la culture et des médias, nous avons réussi à mobiliser des milliers de citoyennes et de citoyens dans les trois pays pour dire non aux violences faites aux femmes. Mais, ces deux dernières années ont été surtout celles des avancées institutionnelles en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes. ONU Femmes Maghreb a poursuivi son appui au renforcement des capacités des agents publics en matière d'accès des femmes et filles survivantes de violence à des services essentiels de qualité en Tunisie, et les efforts de deux années d'un travail constant ont abouti à l'adoption et signature de protocoles multisectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violence par cinq ministères.

Enfin, la question du financement de l'égalité des sexes reste une préoccupation centrale. ONU Femmes accompagne quelques 65 pays à travers le monde à renforcer les priorités de leurs plans et budgets de développement nationaux, locaux et sectoriels en rapport avec l'égalité des sexes. Dans 24 pays, les documents de planification nationale ont incorporé des priorités et des budgets relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dont le Maroc fait partie.

## **DANS LE MAGHREB ET DANS LE MONDE, 2015 ET 2016 ONT ÉTÉ IMPORTANTES POUR ONU FEMMES AINSI QUE TOUT LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES.**

En effet, eu égard à cette longue expérience d'accompagnement des pays pour la mise en place de budget sensible au genre, d'analyse des défis et challenges rencontrés, et enrichi par les analyses mondiales de plus en plus nombreuses à ce sujet, nous savons que le coût de l'inaction est élevé. Que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, l'économie, la sécurité alimentaire, le sous-investissement dans l'égalité entre les sexes freine le développement durable.

La région, à l'instar d'autres pays dans le monde, dispose dorénavant d'engagements forts vers l'action de par les constitutions adoptées, et ONU Femmes est fortement engagée auprès de ses partenaires dans le vaste chantier d'accélération de l'effectivité de la jouissance par les femmes de leur droits à travers les investissements transformateur que sont : l'établissement de lois et politiques qui éradiquent les inégalités et les violences à l'égard des femmes ; la mise en œuvre de mesures spéciales à même de compenser les inégalités historiques entre les sexes, l'investissement pour que la voix, la participation et le leadership des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux du gouvernement et du secteur privé soient une réalité, pour que les femmes aient un accès égal à la propriété et au contrôle des ressources et des ressources productives et enfin l'investissement dans l'économie des soins, de sorte que le fardeau des femmes pour les soins non rémunérés et le travail domestique soient valorisés, redistribués et prévus, et qu'elles puissent exercer leur droit au travail décent et productif et à plein temps.

Bref, nous sommes fortement engagés avec nos partenaires pour que l'appel mondial « Personne ne soit laissé pour compte » soit une réalité.

**Leila RHIWI**

**Représentante du bureau multi-pays pour le Maghreb**

# L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : une priorité régionale et mondiale

**Plus de 20 ans après la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale des femmes de Beijing, alors que l'égalité des sexes est au cœur de l'agenda international et que les Etats, les Parlements et la société civile s'engagent, les femmes continuent de faire face à de nombreuses inégalités dans tous les domaines.**

L'adoption, par les 193 pays membres de l'ONU, des 17 Objectifs du Développement Durable en 2015 a permis de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité de l'agenda politique international. En effet, l'objectif 5 fixe des sous- objectifs dans les domaines de la lutte contre les discriminations, l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la reconnaissance du travail domestique et du partage des tâches, la participation aux espaces de décisions, l'emploi décent et la protection sociale, la santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'accès à l'information et aux technologies. L'égalité des sexes est également présente de façon transversale dans les cibles des objectifs 1 (lutte contre la pauvreté) ; 2 (faim et sécurité alimentaire), 4 (éducation) ; 6 (eau et assainissement) ; 8 (développement durable et emploi décent) ; 11 (villes inclusives) ; 13 (changement climatique) et 17 (partenariat global)<sup>14</sup>.

Dans les pays du Maghreb, ces dernières années ont permis des avancées importantes dans les domaines normatifs et législatifs. Ces avancées passent d'abord par la réaffirmation des engagements internationaux des trois pays du Maghreb à travers la levée de réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), totalement pour la Tunisie avec la levée également d'une déclaration interprétative.

Par ailleurs, les trois pays ont inscrit le principe de non-discrimination fondée sur le sexe ou d'égalité entre les femmes et les hommes comme un principe constitutionnel fondamental. Cette reconnaissance a engendré des évolutions importantes dans le domaine législatif avec notamment l'adoption de lois permettant un égal accès des femmes aux fonctions électives grâce à la mise en place de quotas au niveau national et local dans les trois pays.

Elle a également permis de renforcer les mesures en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment au Maroc, avec l'adoption de lois sur la traite des personnes, et sur le travail domestique en 2016. En Algérie, la réforme du code pénal a criminalisé les violences faites aux femmes et a durci les sanctions à l'encontre de leurs auteurs et enfin, la Tunisie a promulgué en 2015 une loi organique sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains.

En dépit de ces avancées, le Global Gender Gap Report 2016, classe l'Algérie, la Tunisie et le Maroc respectivement au 120<sup>ème</sup>, 126<sup>ème</sup> et 137<sup>ème</sup> rangs, sur une liste de 144 pays.

Ainsi, afin de passer d'une « égalité formelle » à une « égalité réelle », de nombreux défis restent à relever dans tous les domaines et notamment :

## **La participation des femmes aux espaces de décisions politiques :**

Dans les trois pays du Maghreb, une politique de quotas a été mise en place et a permis une augmentation sensible de la représentation des femmes dans les instances élues<sup>1</sup>. C'est ainsi que les femmes représentent 21% des parlementaires au Maroc, 32% en Algérie et 31% en Tunisie<sup>2</sup>, même si elles sont mieux représentées dans les comités parlementaires chargés d'affaires sociales que dans les comités chargés de questions économiques et étrangères. Au niveau local, au Maroc, elles sont 21% de femmes dans les conseils communaux et 38% dans les conseils régionaux<sup>3</sup>. En Algérie, 18% des femmes font partie des assemblées communales. Elles sont 30% dans les assemblées populaires des wilayas<sup>4</sup>.

- Au niveau de l'exécutif, au sein du gouvernement marocain, 16% des Ministres sont des femmes<sup>5</sup>. Cette proportion est de 14% en Algérie<sup>6</sup> et de 20% en Tunisie<sup>7</sup>.

- Les femmes représentent 35% de la fonction publique au Maroc<sup>8</sup>, 36% en Algérie<sup>9</sup>, et 37% en Tunisie<sup>10</sup>. Néanmoins, elles restent sous-représentées dans les postes de direction où les seuils restent pour la plupart largement inférieurs au seuil de 30% recommandé en 1990 par le Conseil Economique et Social de l'ONU et réaffirmé dans la Déclaration et Plateforme d'Action de Pékin en 1995. Ce seuil de 30% est, en effet, le seuil minimal à partir duquel la représentativité des femmes a un impact effectif sur les lois et politiques publiques votées. La politique de quotas électoraux, malgré un succès relatif, se heurte ainsi à l'absence de mécanismes garantissant l'accès des femmes élues à la décision, et leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour ce faire, au manque d'intégration de la parité au sein du système électoral (inexistence de quotas horizontaux au Maroc et en Algérie), et à un faible intérêt des femmes pour la vie politique.

### **L'accès à l'emploi décent, formel et rémunéré :**

- Dans le domaine de l'emploi, en 2016 seules 25% des femmes marocaines, 15% des femmes algériennes, et 24% des femmes tunisiennes participent au marché du travail<sup>11</sup>.
- Le travail des femmes est souvent précaire, informel et sans protection sociale : Au Maroc, l'emploi non rémunéré et non-couvert par la législation du travail concerne 73% des femmes actives<sup>12</sup>. En Tunisie, en milieu rural, seules 11% des travailleuses sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale<sup>13</sup>.

A l'origine de cette situation, plusieurs facteurs explicatifs : légaux, politiques et sociaux.

- Le cadre légal régissant l'accès des femmes aux ressources productives reste discriminant dans les trois pays. au Maroc et en Algérie, les femmes disposent de 4% de la surface agricole utile. En Tunisie, les femmes exploitantes détiennent seulement 6% des superficies agricoles<sup>14</sup>.
- Les politiques publiques d'éducation, orientation, formation et insertion ne ciblent pas suffisamment les femmes. Elles sont ainsi les premières victimes des limites des politiques d'éducation : 38% des femmes marocaines sont analphabètes, 32% des algériennes et 27% des tunisiennes (contre respectivement 20%, 18% et 12% des hommes)<sup>15</sup> ; mais aussi des politiques d'insertion professionnelle : 27% des marocaines, 20% des algériennes, et 44% des tunisiennes diplômées de l'enseignement supérieur sont au chômage (contre respectivement 18%, 8% et 22% des hommes dans la même situation)<sup>16</sup>. Les politiques publiques de généralisation de la sécurité sociale sont également nationales et

éludent les spécificités et enjeux de la protection sociale des femmes.

- Enfin, la répartition du travail domestique et des attitudes patriarcales au sein des milieux professionnels (avec la prédominance du plafond de verre notamment) sont autant d'entraves à l'accès et à l'évolution des femmes dans le marché de l'emploi rémunéré et formel. Ainsi, 95% des femmes marocaines consacrent 5 heures en moyenne par jour aux activités domestiques, contre 43 minutes par jour pour seulement 45% des hommes<sup>17</sup>. Elles sont 90% en Algérie à consacrer plus de 5 heures par jour aux travaux ménagers, alors que 40% des hommes leur consacrent en moyenne 1 heure et 36 minutes<sup>18</sup>.

### **Les violences faites aux femmes et aux filles :**

- Les violences faites aux femmes et aux filles restent étendues dans les trois pays du Maghreb : cette violence touche à des degrés divers l'ensemble des maghrébines, quels que soient leur niveau socio-économique, leur éducation ou leur lieu d'habitation. Ainsi, elle touche au Maroc, toutes les tranches d'âge (70% des femmes âgées de 18-24 ans et 48% des 50-64 ans), tous les niveaux d'enseignement (65% des diplômées de l'enseignement primaire et 75% des diplômées de l'enseignement supérieur)<sup>19</sup>. Par ailleurs, la violence est, au Maroc, plus répandue dans les villes que dans les campagnes où le taux de prévalence annuel<sup>20</sup> des violences dans les villes de 68% contre 56% dans les campagnes<sup>21</sup>.
- Ces violences touchent aussi bien l'espace privé que public. Au Maroc, 55% des femmes interrogées déclarent avoir subi une forme de violence dans le milieu conjugal. En Tunisie, 78% des cas de violences sexuelles ont été subies dans le cadre conjugal<sup>22</sup>. Elles sont 47% des Marocaines à déclarer avoir subi des violences en dehors du milieu conjugal<sup>23</sup>. En Tunisie, 54% des femmes ont été victimes d'au moins un acte de violence dans l'espace public entre 2011 et 2015<sup>24</sup>.
- Enfin, les mesures d'accueil, de prise en charge et d'autonomisation des Femmes survivantes des Violences (FSV) demeurent insuffisantes. Au Maroc, les violences survenues dans les lieux publics sont rapportées à une autorité compétente dans seulement 17% des cas et seulement 3% des cas de violences conjugales le sont. En Tunisie, 90% des femmes victimes de violences sexuelles dans l'espace public ne portent pas plainte.

A l'origine de ces violences et de leur persistance, figurent, là aussi, des facteurs légaux, politiques et sociaux ou comportementaux.

- L'Algérie, a réformé le code pénal<sup>25</sup>, en 2015 criminalisant les violences à l'égard des femmes, avec un durcissement des sanctions à l'encontre de leurs auteurs. Les deux autres pays du Maghreb, ne se sont pas dotés, pendant la période de ce rapport (2015-2016), de lois condamnant les différentes formes de violences subies par les femmes et les filles mais ont entamé un processus de réformes des législations sur les violences.
- Les politiques publiques dédiées à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles se heurtent à la faiblesse des moyens budgétaires<sup>26</sup> et humains qualifiés alloués, et à l'insuffisance des mécanismes de coordination entre les différents acteurs impliqués (malgré la création, au Maroc, par exemple d'un Observatoire national de la violence à l'égard des femmes ou le lancement en 2014 d'un Système d'Information intersectoriel).

Enfin les attitudes sexistes et patriarcales restent prédominantes dans les trois pays où les violences envers les femmes et les filles sont banalisées.

#### **L'implication des femmes dans les procédures de paix et de sécurité :**

- Les femmes sont souvent les premières victimes lors de situations de conflit et de guerre. En Tunisie, dans un contexte de transition politique, la création d'une Instance Vérité & Dignité<sup>27</sup> a permis de donner la parole aux citoyennes et aux citoyens autour des violations du passé, et de lancer un travail de rétablissement des victimes dans leurs droits et dignité ainsi que de préservation de la mémoire et de réconciliation nationale.
- Au sein de l'Instance Vérité et Dignité (IVD), 23% des plaintes ont été déposés par des femmes en tant que victimes directes de violences pendant les dernières décennies.

#### **L'adaptation des modes de gouvernance et de budgétisation à l'approche genre : la Gouvernance et la Budgétisation Sensibles au Genre (BSG)**

Parce que les modes de gouvernance et de budgétisation déterminent directement l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, ces derniers doivent être utilisés comme des mécanismes forts pour non seulement améliorer l'impact des politiques publiques sur la vie des femmes (efficacité), et optimiser le ratio entre

l'impact et le coût (efficience), mais également pour renforcer la redevabilité des pouvoirs publics quant à l'efficacité des politiques publiques dédiées aux femmes.

- Au Maghreb, le Maroc fait figure de pays modèle en matière de BSG. D'un point de vue légal, le Maroc a adopté une Loi Organique des Finances en 2014 qui impose à horizon 2019 la généralisation de la BSG à l'échelle des Ministères. Dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, la Loi Organique Territoriale adoptée en 2015 a également institutionnalisé la généralisation de la BSG à l'échelle des collectivités territoriales. D'un point de vue institutionnel, le Maroc a créé, avec l'appui d'ONU Femmes, un Centre d'Excellence de la BSG, véritable plateforme d'échanges à l'échelle nationale et internationale de bonnes pratiques en matière de BSG.
- En matière de planification sensible au genre à l'échelle nationale, et au-delà des programmes gouvernementaux pour l'Egalité, plusieurs ministères ont intégré l'approche Genre au niveau de leurs stratégies ou plans pluri-annuels. Au Maroc, trois Ministères et Départements sectoriels (Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, Ministère de l'Environnement et Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique) ont ainsi développé leur stratégie d'institutionnalisation du Genre.
- En matière de planification sensible au genre à l'échelle locale, le Maroc a également fait plusieurs avancées récentes avec l'imposition non seulement d'une planification sensible au genre à l'échelle des collectivités territoriales (Loi Organique Territoriale de 2015), mais également la création légale en 2015 d'instances consultatives chargées d'appuyer les collectivités territoriales dans cette approche (Instances d'Equité, d'Egalité des Chances et de l'Approche Genre)

Afin de relever le défi de l'Egalité entre les sexes et de la lutte contre l'ensemble des discriminations faites aux femmes, ONU Femmes intervient dans les pays du Maghreb en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et hommes, dans l'accès aux droits, aux opportunités et aux services. Elle soutient l'autonomisation économique des femmes, leur accès aux espaces de décisions politiques ainsi que leur droit de vivre à l'abri de toutes les formes de violences, et de participer aux procédures de justice transitionnelle en Tunisie.





## **Pour un monde 50-50 en 2030 Franchissons le pas pour l'égalité des sexes**

« Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes » demande aux gouvernements de prendre des engagements à caractère national pour surmonter les difficultés qui empêchent les hommes et les femmes de développer leur plein potentiel.

À partir de son lancement à l'occasion de la Journée internationale de la Femme 2015 et jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2015, « Franchissons le pas » a fait connaître les différents engagements pris par les gouvernements.

« Franchissons le pas » est arrivé au moment critique où un nouveau programme de développement prenait forme pour remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'adoption de nouvelles lois et le renforcement de celles qui existent déjà est l'une des façons de promouvoir « Franchissons le pas ». D'autres initiatives pourraient comprendre l'élaboration de programmes destinés à éradiquer la violence à l'encontre des femmes et des filles, à encourager la participation des femmes dans les prises de décision, à s'impliquer dans des plans d'action et

des politiques nationales favorisant l'égalité des sexes, à préparer des campagnes d'éducation publiques visant à promouvoir l'égalité de genre, ainsi que bien d'autres encore. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur sa mise en œuvre fournissent des feuilles de route graduelles vers l'égalité des sexes.

Le thème 2016 pour la Journée internationale de la femme était « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ». À l'occasion du 8 mars, l'Organisation des Nations Unies a mis l'accent sur les moyens d'accélérer l'Agenda de 2030, sur la création d'un élan pour la mise en œuvre effective des nouveaux objectifs de développement durable, des nouveaux engagements dans le cadre de l'initiative Franchissons le pas d'ONU Femmes et d'autres engagements existants sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes.

Chacun a un rôle à jouer pour faire de l'égalité des sexes une réalité vécue d'ici 2030



**L'IMPACT DE  
L'ÉGALITÉ ENTRE  
LES SEXES SUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
INCLUSIF ET DURABLE,  
AU CŒUR DE L'ACTION  
D'ONU FEMMES**

**ONU Femmes est l'organisation des Nations Unies dédiée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès en faveur de l'amélioration de la condition des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins partout dans le monde.**

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes. Elle travaille avec les gouvernements, les Parlements et la société civile dans la conception et l'application des lois, des politiques, des programmes et des services publics nécessaires à l'application de ces normes. Elle favorise une meilleure efficacité d'action à travers la coordination des initiatives et programmes au sein du Système des Nations Unies mais également entre les différentes parties prenantes nationales, et ce conformément à son triple mandat : normatif, programmatique et de coordination.

La philosophie d'action d'ONU Femmes Maghreb repose sur la conviction profonde que chaque femme a le droit à une vie exempte de violence,

de pauvreté, de discrimination et que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition nécessaire pour atteindre un développement égalitaire et durable.

Cette certitude tire son fondement du constat que la promotion de l'égalité femmes-hommes engendre un cercle vertueux pour le développement socio-économique. En effet, si les inégalités de genre ont des conséquences économiques, sociales, politiques et environnementales directes, inversement, un véritable engagement en faveur de l'égalité entre les sexes est un facteur d'efficacité qui catalyse le développement économique, social et environnemental durable.

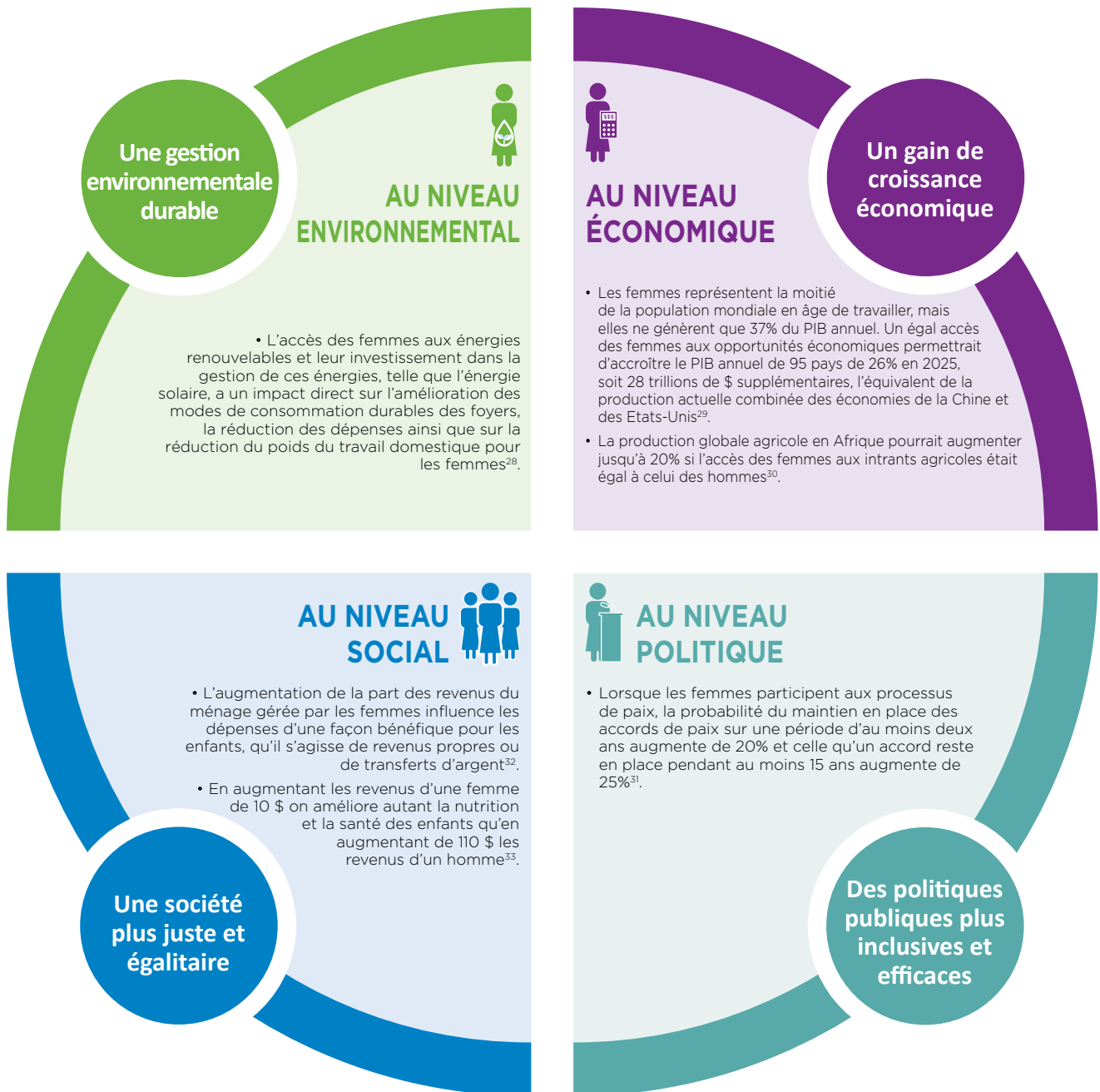


Figure 1 : Cercle vertueux de la promotion de l'égalité entre les sexes



# LE TRIPLE MANDAT D'ONU FEMMES ET LES RÉSULTATS VISÉS DANS LA RÉGION MAGHREB

Le travail d'ONU Femmes Maghreb s'articule autour d'un triple mandat : normatif, programmatique et de coordination qui définit son approche et lui permet d'accompagner des politiques de changement aux niveaux législatifs, judiciaires et institutionnels ou politiques.

Plus précisément, le triple mandat d'ONU Femmes vise les résultats suivants :

## EGALITE ENTRE LES SEXES

### MANDAT NORMATIF :

Appui à la définition et mise en place effective d'un cadre légal et législatif aligné avec les engagements internationaux et les dispositions constitutionnelles.

### MANDAT PROGRAMMATIQUE :

Appui à la définition, mise en place effective, suivi et évaluation de politiques publiques sensibles au genre.

### MANDAT DE COORDINATION :

Appui à des actions de coordination concrètes et efficaces au sein du système des Nations Unies, et entre les partenaires nationaux.

## MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Ce mandat est décliné pour chacun des cinq domaines d'intervention suivants :

1

Promouvoir le leadership et la participation des femmes aux espaces de décisions

2

Renforcer l'autonomisation économique des femmes

3

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles

4

Soutenir la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité

5

Placer l'égalité des sexes au cœur de la planification des politiques publiques et de la budgétisation nationale

### Approche partenariale et principes clés d'action d'ONU Femmes

Le mandat d'ONU Femmes, mené en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, a pour objectif de susciter des dynamiques de changement concertées au plus haut niveau et d'appuyer à la fois l'adoption d'un cadre législatif favorable au changement mais également la mise en place de politiques publiques cohérentes et coordonnées

entre elles pour un impact concret sur la vie des femmes et sur le développement des pays.

Afin de mener à bien son triple mandat, dans les cinq domaines d'intervention précédemment cités, ONU Femmes s'appuie sur une approche partenariale large et sur le long terme.

Cette approche partenariale inclue l'ensemble des partenaires nationaux : les partenaires nationaux représentant des trois pouvoirs - pouvoir législatif (magistrats, juges), pouvoir parlementaire (groupes parlementaires, caucus de femmes parlementaires), et pouvoir exécutif (ministères, secrétariats d'Etat, agences nationales) - les organisations de la société civile, le secteur privé, les agences onusiennes et les organisations nationales et internationales pour le développement. Par ailleurs, ONU Femmes, à travers son mandat de coordination œuvre au renforcement des synergies et à l'amélioration de la concertation et coordination en matière de genre.

Elle repose par ailleurs sur des principes clés d'actions, en premier lieu desquels figurent : le respect de l'approche droits humains, et du principe phare de l'ONU du « Ne laisser personne de côté »,



« Le gouvernement Belge accompagne ONU Femmes en Algérie depuis 2015 sur l'ensemble du programme « Renforcement de l'effectivité de l'égalité entre hommes et femmes en Algérie, 2015- 2018 ». Les 45 activités prévues dans le cadre de notre coopération bilatérale avec l'Algérie contribuent – chacune à leur échelle – à faire avancer la question de l'intégration de l'approche genre dans les plans et les programmes de développement. Ce programme réunit les ministères tels que ceux de la Culture, de l'Intérieur et des Collectivités locales, de la Communication et bien sûr celui en charge de la Condition féminine (le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme). C'est cette approche inter- sectorielle qui peut avoir un effet sur l'effectivité de l'égalité dans le pays. Cette dernière ne doit en effet pas être la seule responsabilité du Ministère en charge de la condition féminine.

Je voudrais souligner ici quatre domaines dans lesquels nous avons travaillé ensemble et qui comptent parmi les actions principales qui peuvent aboutir à des résultats tangibles pour contribuer à cette effectivité de l'égalité et de ce fait à une plus grande autonomisation des femmes et au soutien de valeurs humanistes qui la fondent :

i) l'appui aux structures publiques de l'action sociale dans 33 wilayas du pays (sur 48) en vue d'améliorer

l'appropriation nationale, et enfin la transparence d'action.

Il s'agit, ainsi, pour ONU Femmes d'inscrire son action dans la lignée des standards internationaux, en luttant contre toutes les formes de discriminations et d'inégalités à l'égard des femmes et en attachant une attention particulière aux femmes les plus vulnérables.

Il s'agit également d'appuyer les institutions nationales et de les accompagner vers une appropriation nationale garante de pérennité et d'efficacité. Il s'agit enfin pour ONU Femmes de démontrer de façon régulière à ses partenaires et bailleurs de l'efficacité de son action et d'être redevable pour chaque résultat visé.

l'écoute, le conseil et l'accompagnement des femmes en difficulté sociale, en ce compris les femmes victimes de violences (FVV) ;

ii) l'institutionnalisation d'un module de formation sur la prise en charge des FVV dans le cursus de formation des centres nationaux publics de formation aux métiers de l'action sociale ;

iii) la production de données comme base d'aide à la décision au Ministère de la Communication et à celui de l'Intérieur et des Collectivités locales sur les femmes dans les médias et sur les femmes élues ;

iv) la sensibilisation d'artistes pour porter des messages d'égalité dans leur production.

La défense des droits des femmes et des filles est une des principales priorités de la coopération belge et du Vice Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo. Ce dernier l'a encore rappelé lors de la conférence « She Decides » qu'il a organisée à Bruxelles et à l'occasion de laquelle plus de 50 pays et organisations ont pu récolter un montant total de 181 millions d'euros en faveur des droits des femmes.

La coopération belge promeut l'égalité des femmes et des hommes et intègre la dimension d'égalité de genre dans son travail quotidien. Elle contribue, en ce sens, à la réalisation de l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) en faveur des hommes ET des femmes. Une attention particulière est portée à l'ODD numéro 5 :

« Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

ONU Femmes constitue l'institution phare concernant la promotion de l'égalité de genre, et le renforcement du système des Nations Unies dans son ensemble concernant les questions d'égalité. En ce sens, elle cadre parfaitement avec l'ODD 5 mais également avec l'ensemble des indicateurs qui présentent une dimension de genre. »

SEM. Pierre GILLON  
Ambassadeur du Royaume de Belgique en Algérie

ONU Femmes, forte de son expertise interne et des programmes mondiaux développés (ou « Flagship Initiative Programme ») appuie ses partenaires, dans chacun des domaines d'intervention et pour chacun de ses trois mandats, de différentes façons.



## 1. L'EXPERTISE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE GENRE

ONU Femmes met à disposition de ses différents partenaires (ex. ministères, parlementaires, Organisations de la Société Civile) son expertise en matière d'atteinte de l'Égalité Entre les Sexes (EES), ONU Femmes appuie aussi la définition et la mise en place de stratégies nationales et locales en faveur de l'EES, le développement d'études ou d'outils pratiques (ex. guides, manuels) facilitant la réussite de celles-ci.

A ce titre, ONU Femmes accompagne les ministères, agences et entités gouvernementales nationales et locales, dans la définition de leurs plans et politiques d'intégration de l'approche genre, dans l'évaluation des politiques et mesures dédiées à l'EES, ou dans le développement de guides pratiques d'opérationnalisation des actions publiques en faveur de l'EES.



## 2. LA FORMATION, LA SENSIBILISATION ET LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

A travers la mise à disposition de ses formateurs, l'adaptation de ses modules de formation et l'organisation d'ateliers, de conférences nationales et internationales, ou le développement de sessions de formation en ligne.

Ces formations peuvent ainsi s'adresser aux ministères dans le cadre d'organisation d'ateliers de sensibilisation autour de l'EES, ou d'ateliers de formation pratique

autour de l'élaboration et mise en place de plans, politiques et mesures publiques en faveur de l'EES. Elles visent également les Organisations de la Société Civile et les appuient dans la réalisation de plaidoyers en faveur de réformes de lois. Elles s'adressent également aux parlementaires, afin de les doter d'outils et expertises nécessaires à la rédaction de lois égalitaires et à l'analyse des lois avant leur vote.



## 3. L'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES ET LA COOPÉRATION SUD-SUD ET NORD-SUD

A travers la mobilisation de son réseau d'experts internationaux dans le domaine de l'EES, la mise à disposition de recueils de meilleures pratiques internationales, l'organisation d'événements d'envergure régionale ou internationale, et enfin l'appui

au réseautage, ONU Femmes facilite les échanges d'expériences internationales concrètes et de bonnes pratiques en vue d'enrichir les réflexions et initiatives nationales en mesures et outils d'intégration du genre.



## 4. LA PRODUCTION DE DONNÉES NATIONALES ET MONDIALES

A travers ses partenariats avec les institutions nationales en charge des statistiques, les universités, les centres de recherche et les ONG, ONU Femmes se positionne comme une référence mondiale en matière de collecte, diffusion et exploitation d'indicateurs et de données

désagrégées par sexe et de la production d'études sur les inégalités femmes-hommes dans différents domaines tels les Violences Faites aux Femmes et aux Filles (VFF), l'accès aux organes de décision publiques et privées, ou encore l'accès aux instances judiciaires.



## LEADERSHIP ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES

**La participation égale des femmes et des hommes aux espaces de décisions politiques, économiques et sociaux est non seulement une exigence de justice sociale, mais elle améliore également l'efficacité des politiques publiques. En effet, elle est une garantie que les besoins et les intérêts des femmes seront pris en compte à tous les niveaux.**

Les dernières années ont vu l'adoption de changements importants dans le domaine de la participation politique des femmes au Maroc, en Algérie et en Tunisie. En effet, les efforts conjugués des gouvernements, de la société civile, des populations et des organisations internationales et onusiennes ont conduit à l'adoption de politiques de quotas dans chacun des pays, visant d'abord la représentativité des femmes au sein des parlements nationaux (respectivement en 2011, 2012 et 2014), puis au sein des instances de décision locales depuis 2015 :

En **Tunisie**, l'adoption du principe de parité lors des élections nationales de 2014, a permis d'élire 36% de femmes parlementaires.

Le 15 juin 2016, le Parlement tunisien a amendé l'article 49 du code électoral afin d'y intégrer le principe de parité de façon à la fois verticale et horizontale. Ce principe s'appliquera désormais aux élections municipales et régionales. La parité horizontale requiert que les listes présentées par chaque parti soit dirigées également par des femmes et par des hommes, tandis que la parité verticale impose une alternance de candidat.e.s femmes et hommes

sur la liste. Ce système inédit dans la région sera appliqué pour la première fois lors des prochaines élections locales.

Au **Maroc**, depuis 2015, au niveau des régions, la loi organique n° 34.15 de juillet 2015, relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales fixe le nombre de sièges de la circonscription électorale réservée aux femmes au 1/3 des sièges du conseil de la région. Cette nouvelle règle a permis de porter à 39% la proportion de femmes élues au niveau régional en 2015 et à 21% le pourcentage de femmes élues lors des élections communales de 2015.

En **Algérie**, la loi organique votée en 2012 a mis en place un quota d'un minimum de 1/3 de sièges réservés aux femmes dans les élections nationales. En 2012, l'assemblée nationale est passée de 21% de femmes élues à 32 %.

L'adoption de quotas est une mesure, recommandée par ONU Femmes, qui a démontré son efficacité dans plusieurs pays du monde. C'est une mesure temporaire qui vise à corriger l'inégal accès des femmes aux fonctions électives.

### Notre action

Afin de promouvoir la participation des femmes aux fonctions électives et politiques, ONU Femmes Maghreb collabore avec les ministères, les parlements, ainsi qu'avec la société civile en ligne avec ses trois mandats.



## Action normative : Au cœur du plaidoyer en faveur de l'adoption des quotas électoraux

Au Maroc, ONU Femmes Maghreb collabore avec la chambre des Représentants depuis 2012. Elle a soutenu la création du « Groupe thématique parlementaire pour la parité et l'égalité ». Composé de représentant.e.s de tous les groupes parlementaires, le groupe a pour mandat de veiller à l'intégration de l'égalité de genre à travers ses fonctions législative, diplomatique et de contrôle des politiques publiques. Sa mission l'amène également à analyser les projets de lois soumis au vote du Parlement, afin d'en évaluer la sensibilité de genre et l'impact sur les femmes et les hommes.

En 2015, l'analyse qualitative fournie par ce groupe parlementaire a permis notamment de soutenir l'adoption de quotas dans les élections nationales et locales, désormais inscrits dans la loi. Le groupe a également soutenu la révision du règlement interne du Parlement qui impose dorénavant un quota d'1/3 de femmes dans les instances de décision de la Chambre des Représentants.

ONU Femmes a également soutenu la création d'un groupe de femmes parlementaires en 2015 en Algérie.

## Action programmatique et de coordination : Briser le plafond de verre dans la Fonction publique au Maroc

ONU Femmes accompagne le ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (RAFP) du Maroc depuis 2012 dans sa réflexion et action en faveur de l'égalité des sexes. Elle a notamment soutenu la création du Réseau de Concertation Interministériel (RCI) pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique qui réunit l'ensemble des départements ministériels. Le réseau se réunit mensuellement pour aborder les questions relatives à l'égalité femmes-hommes au sein de la fonction publique. En 2015 et 2016, ce réseau a travaillé sur la collecte de données et l'identification des défis rencontrés par les femmes fonctionnaires tout au long de leur carrière et en particulier dans l'accès aux postes de responsabilités.

L'étude a montré que même si les femmes fonctionnaires sont plus diplômées que les hommes, elles sont moins nombreuses à occuper les postes de haute responsabilité. En effet, alors qu'elles représentent 37% de l'effectif des fonctionnaires de la fonction publique, elles n'occupent que 15% des postes de responsabilité et 4% des postes de directions centrales<sup>34</sup>. Ce phénomène de « plafond de verre », qui limite les carrières des femmes s'explique de différentes manières :

- Il est la conséquence de l'inégale répartition des tâches domestiques et de soins qui impactent directement les carrières des femmes dans un contexte où le système de prise en charge de la petite enfance est encore peu développé ;
- Il résulte également des perceptions stéréotypées de genre sur la place des femmes

dans l'emploi et dans la famille qui influent sur le comportement des managers, qui auront moins tendance à nommer une femme à un poste de direction, mais aussi sur celui des femmes qui auront plus tendance à s'autocensurer et se positionneront moins sur des postes de responsabilité ;

- Il peut enfin découler d'un manque de mobilité des femmes, lui-même conséquent à une forte prévalence de la violence et du harcèlement sexuel dans les lieux de travail et lieux publics.

Suite à ce constat, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique s'est engagé de plusieurs façons. D'une part, il a adopté une politique d'égalité femmes-hommes dans la gestion des ressources humaines et a mis en place un Guide méthodologique de conseils pratiques pour lutter contre les discriminations de genre dans le recrutement, la nomination, la mobilité et l'accès aux formations et l'évaluation de la performance<sup>35</sup>.

D'autre part, cet engagement s'est matérialisé à travers l'adoption d'une Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité de genre dans la fonction publique en mai 2016.

Cette initiative d'institutionnalisation du genre dans la fonction publique a été partagée avec plusieurs pays notamment la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte qui ont exprimé un grand intérêt pour l'établissement d'un réseau régional permettant de partager leurs pratiques respectives en matière de promotion de l'égalité entre les sexes dans la Fonction publique.



« Au Maroc, la Constitution de 2011 constitue un tournant historique pour la reconnaissance et l'ancrage du principe de l'égalité hommes/femmes et la consolidation des réformes institutionnelles et législatives engagées ces dix dernières années pour promouvoir ce principe.

Le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique s'inscrit dans cette dynamique à travers l'adoption d'un ensemble de mesures visant la sensibilisation et la promotion de l'égalité des sexes dans l'administration publique.

Représentant 40% de l'effectif global des ressources humaines de l'Etat, dont 75% sont des cadres supérieurs, et occupant 22% des postes de responsabilités et des emplois supérieurs dans la Fonction Publique, la femme fonctionnaire est placée au cœur des chantiers de réforme de notre Ministère.

Ainsi, le MRAFP s'est engagé en partenariat avec ONU femmes, dans un processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (IES) dans la Fonction publique à travers notamment la mise en place de mécanismes, la production d'outils et de données.

Pour assurer le suivi de ce processus et promouvoir la réflexion, l'échange d'expériences et les actions conjointes, principalement en matière d'intégration

du principe de l'égalité de genre dans la gestion des ressources humaines, le MRAFP, a mis en place un Réseau de Concertation Interministérielle pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la Fonction Publique.

Ce processus a abouti en 2016 à l'élaboration de la stratégie d'IES dans la Fonction Publique qui a été élaborée sur la base d'une vision globale à travers 3 dimensions : une dimension juridique par l'intégration du principe de l'ES dans l'arsenal juridique régissant la fonction publique, une dimension organisationnelle par la création et le renforcement de structures ad hoc pour l'intégration de la parité et l'égalité des sexes et la dimension comportementale à travers la promotion de la culture de l'égalité dans les pratiques et la culture organisationnelle de l'Administration.

La stratégie d'IES dans la fonction publique est actuellement mise en œuvre dans le cadre d'un nouveau partenariat avec ONU femmes. Désormais, le Ministère dispose d'un cadre de référence pour mettre en œuvre des actions structurantes et pour assurer un suivi coordonné de la redevabilité en matière d'égalité Hommes /Femmes conformément aux dispositions constitutionnelles et aux engagements du Maroc en la matière. »

Ahmed Laamoumri

Secrétaire Générale du Ministère de la réforme de l'Administration et de la fonction publique



## Action programmatique : Former une nouvelle génération de femmes candidates et élues au Maghreb

Plusieurs études ont démontré d'une part que l'adoption de quotas se traduit par une amélioration de la représentation des femmes dans les instances élues, mais qu'une fois élues, elles étaient confrontées à la fois à la faiblesse de la préparation à de tels mandats, mais également à un difficile accès aux organes de décision.

ONU Femmes, en partenariat avec les Ministères de l'Intérieur en Algérie et au Maroc, et avec la Société Civile en Tunisie, a fourni à ses partenaires, un appui technique à travers la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des femmes élues en vue de faciliter leur accès aux organes de décision.

En Algérie, par exemple, une étude lancée en 2016 par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec ONU Femmes sur les contraintes et les opportunités des femmes élues locales en Algérie a permis de montrer que la loi sur le quota a fait émerger une nouvelle génération de femmes élues : 83% des femmes élues enquêtées ne s'étaient jamais présentées à aucune des élections avant la promulgation de la loi des quotas en 2012, 43% d'entre elles viennent du milieu associatif et pour 84% d'entre elles, le soutien des membres de la famille a joué un rôle essentiel dans la décision de se porter candidate et de mener campagne.

L'étude a également évalué l'accès aux postes de responsabilité au sein des assemblées : qu'il s'agisse des Assemblées populaires communales (APC) ou des Assemblées populaires de wilayas, 68% des femmes ne sont pas membres de bureaux exécutifs d'assemblées locales ou wilayales. De plus, 55% d'entre elles soulignent le faible soutien de leur parti contre 44% qui relèvent que leur parti les a beaucoup encouragées durant leur mandat.

Au Maroc, une étude réalisée par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec ONU Femmes au niveau de trois régions cibles (Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi et de Draa Tafilalet) a permis de démontrer, de la même façon, qu'en moyenne 83% des femmes élues enquêtées l'étaient pour la première fois et qu'en moyenne 68% des femmes élues assurant des fonctions dans les conseils élus n'ont pas bénéficié de formation après leur élection. Elles sont, par ailleurs, 36%, en moyenne, à juger leur participation à la décision faible<sup>36</sup>.

Dans ce contexte, ONU Femmes Maghreb a soutenu des programmes de renforcement de capacités dans les trois pays du Maghreb en direction des femmes candidates et élues à la fois sur les aspects techniques relatifs à la conduite de campagnes et de mandats électoraux mais aussi pour lutter contre l'autocensure et renforcer la confiance en soi et le leadership. Au Maroc, le partenariat conclu en 2014 avec le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales- a permis de renforcer les capacités de plus de 4 500 femmes élues et fonctionnaires en matière d'approche genre et de leadership, et ce, dans le cadre du Cycle des Conférences Régionales lancé en 2013 par la DGCL.

Un programme de mise en réseau entre les élues marocaines et africaines - du réseau REFELA- a également été mis en place, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques.

En Algérie, un important programme de renforcement de capacités des élues a également été mené dans le cadre du programme « Taf'il » en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales. Près de 600 femmes élues issues de 21 wilayas ont été formées en matière de leadership et conduite de campagne électorale.

En Tunisie, le partenariat avec la Ligue des électrices tunisiennes mené dans 3 régions a permis de toucher d'une part, la population locale afin d'inciter les femmes à s'enregistrer pour aller voter. Dans ce cadre, de jeunes femmes et hommes ont été formé.e.s aux techniques du porte à porte. D'autres part, des femmes candidates ou élues de la région de Jendouba ont pu bénéficier d'une formation dans les domaines techniques de la parité et de l'engagement politique mais aussi du leadership et de la confiance en soi, indispensables pour mener une campagne électorale.

Ainsi, à travers ces programmes de renforcement de capacités, ONU Femmes en partenariat avec les institutions nationales et les organisations de la société civile (en Tunisie) a permis à des femmes nouvellement élues de maîtriser les outils et savoirs nécessaires pour mener à bien leur mandat et pour participer aux décisions.



« Enseignante de formation, mon parcours politique a commencé il y a 20 ans, en 1997. J'ai été élue vice-présidente à Alger chargée du social, de la culture, et du sport. Malgré les finances très serrées, nous avons tout de même initié des actions intéressantes pour la commune. Je n'ai pas été élue en 2002 à cause de la liste dominée par les hommes qui étaient bien plus majoritaires ; à l'époque, le quota permettant d'augmenter les chances d'accès des femmes dans les assemblées élues n'existait pas encore ; cela dit, je suis restée très active au sein de la commission de la femme de mon parti. Durant cette période, on s'est attelé à former et préparer les militantes pour les prochains rendez-vous électoraux, ce qui a donné de meilleurs résultats puisque j'ai été élue en 2007 et 2012.

J'avais suivi beaucoup de formations dans le passé, mais celle organisée par ONU Femmes et le Ministère de l'Intérieur nous a appris comment mener un travail de proximité dans nos communes avant le démarrage de la campagne électorale. Nous avons découvert des techniques que nous ne connaissions pas auparavant, et comment les appliquer selon notre contexte socio-culturel. Et afin d'assurer un transfert de connaissances, j'ai formé, à mon tour, une dizaine de femmes membres de mon parti sur quelques-unes de ces techniques.

Pour donner un exemple concret, un des modules de la formation s'articulait autour de l'utilisation de fiches de renseignements lors des rencontres avec les habitant-e-s de la commune ; j'ai adapté ces fiches pour la mienne et nos militantes les ont utilisées pour recueillir les demandes et besoins des citoyens et citoyennes. La campagne arrivée, ces recommandations ont été intégrées dans notre programme ; la formation nous a donc outillées en méthodes de collecte et traitement de données ainsi que leur formulation en programme électoral. »

Houria Oulebsir  
Parlementaire

Au **Maroc**, la représentation des femmes au Parlement a augmenté de **17% à 21%** entre 2011 et 2016, de **7% à 32%** entre 2010 et 2016 en **Algérie**.

En **Tunisie**, le taux des femmes parlementaires était de **36%** en 2014

**833 femmes élues**, candidates aux élections ou fonctionnaires au **Maghreb** ont été formées en leadership, mise en réseau et participation aux décisions

En **Tunisie**, **450 femmes et jeunes vulnérables** ont été accompagnés dans l'obtention de leur carte d'identité pour voter

**97 observateurs** ont été accrédités pour mener des missions d'observation électorale sensibles au genre

## AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

**ONU Femmes Maghreb promeut une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans les stratégies et les politiques nationales d'emploi et de protection sociale et soutient l'entreprenariat des femmes et leur accès à l'autonomie financière.**

Alors que des efforts pour améliorer l'accès des femmes aux droits économiques et sociaux sont initiés par l'ensemble des pays du Maghreb, la participation économique des femmes au marché du travail reste très faible et en recul durant la dernière décennie. En 2016, seules 15% des femmes algériennes, 25% des femmes marocaines et 24% tunisiennes participent au marché du travail.

Parmi les rares femmes ayant accès à une activité économique, nombreuses sont celles qui exercent une activité informelle et/ou non salariée donnant peu ou pas accès à la protection sociale.

Le faible accès des femmes à la protection sociale a pour conséquence d'augmenter les risques de pauvreté qui pèsent sur elles, notamment lorsqu'elles sont cheffes de familles monoparentale<sup>37</sup>.

Ces inégalités dans l'accès à la protection sociale découlent d'un inégal accès au marché de l'emploi formel rémunéré, lui-même conditionné par l'inégal accès à l'offre de formation, aux moyens de production et par la faiblesse des structures permettant de concilier vie professionnelle et familiale.

Au Maroc, l'enquête du Haut-commissariat au Plan, en partenariat avec ONU Femmes Maghreb, a montré qu'il existe des barrières structurelles à l'accès des femmes à des emplois salariés. Parmi ces dernières, le poids du travail domestique. En effet, 95% des femmes consacrent 5h par jour aux travaux domestiques contre 43 minutes par jour pour 45% des hommes.

Egalement, l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps en Algérie en 2012 menée par l'Office National des Statistiques en partenariat avec

ONU Femmes, avait révélé que 90% des femmes algériennes consacraient plus de 5 heures par jour aux travaux ménagers contre 1 heure et 36 minutes pour 39.5% des hommes.

Dans ce contexte, les trois pays Maroc, l'Algérie et Tunisie ont inscrit l'autonomisation économique des femmes au cœur des priorités de développement des pays pour les années à venir.

En Tunisie, la Note d'orientation du Plan de développement 2016-2020, prévoit d'augmenter la participation des femmes au marché de l'emploi, de 28% en 2014 à 35% en 2020. Au Maroc, une loi sur le travail domestique a été adoptée. En Algérie, une charte de la femme travailleuse a été adoptée en 2015 et un Programme d'action pour la promotion de la femme rurale (2015-2019) a été élaboré. Egalement en Tunisie, une stratégie nationale spécifique à l'autonomisation économique des femmes rurales, a été élaborée avec un plan d'action pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, suite aux conclusions de l'étude sur le travail des femmes en milieu rural et leurs accès à la protection sociale menée par le MFFE en partenariat avec ONU Femmes, le Gouvernement tunisien s'est engagé à adopter des mesures visant à protéger les travailleuses rurales notamment pour qu'elles soient assurées pendant leurs déplacements dans les transports. Plus largement, une réflexion est en cours sur la création d'un socle de protection sociale pour les femmes travaillant dans le domaine agricole et de la pêche. Cet accès est fondamental si l'on souhaite que les femmes sortent durablement de la précarité et soient protégées face aux aléas économiques.





## Notre action

ONU Femmes Maghreb accompagne les gouvernements dans la mise en place d'un cadre favorable à l'emploi formel, et rémunéré et à l'entrepreneuriat des femmes.

Ce soutien passe par l'appui aux initiatives de plaidoyer, en faveur d'un accès égal aux moyens de production, l'accompagnement des pouvoirs publics dans la production d'études et de données, et la définition et la mise en place de programmes de formation à destination de femmes agricultrices et entrepreneures.

Ainsi, ONU Femmes Maghreb soutient l'accès des femmes aux moyens de productions et aux opportunités économiques. Au Maroc, elle appuie la mobilisation des femmes Soualilyates dans leur plaidoyer pour l'accès à la terre<sup>38</sup>.

La production de connaissances sur les conditions de travail des femmes et leur accès à l'emploi formel et rémunéré constitue un axe d'intervention stratégique en tant qu'outil d'aide aux décideurs pour la définition de politiques publiques d'emploi et de protection sociale efficaces fondées sur les faits et la réalité du vécu des femmes. C'est ainsi qu'ONU Femmes a publié des études sur l'accès des femmes au marché de l'emploi formel et rémunéré et à la protection sociale. Parmi ces études, il y a lieu de citer les enquêtes budget-temps réalisées au Maroc et en Algérie en partenariat avec les instituts nationaux de

statistiques, l'étude sur l'accès des femmes à la protection sociale, réalisée au Maroc en partenariat avec le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, et en Tunisie en partenariat le Ministère de la femme, de la Famille et de l'Enfance et le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, une étude sur le travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale.

Par ailleurs, ONU Femmes en partenariat avec les institutions nationales et la Société Civile définit et met en place des programmes de renforcement de capacités à destination des femmes. Ainsi, au Maroc, un large programme d'autonomisation des femmes semencières a permis la formation de plus de 360 femmes et l'augmentation substantielle de leurs revenus.

En Tunisie, ONU Femmes soutient les femmes entrepreneures dans la création et le développement de leur projet économique dans différents domaines. Ces femmes entrepreneures ne représentent que 23% des entreprises unipersonnelles en Tunisie<sup>39</sup>. En Tunisie, le partenariat conclu entre ONU Femmes et l'ONG de microcrédit Tunisian association for management and social stability (TAMSS) a permis de former 383 femmes en 2015 et 2016 sur les compétences d'entrepreneuriat, de leadership et de communication, ce qui leur a permis de lancer leur entreprise.



## Action programmatique : Placer l'entrepreneuriat des femmes au cœur de la protection de l'environnement au Maroc



Au Maroc, **360 femmes** ont augmenté leurs revenus de **25%** entre **2014 et 2016** grâce à la création d'activités **d'agro-écologie résilientes**

En Tunisie, **383 femmes** ont été formées dans le secteur tertiaire en vue de leur insertion professionnelle



Au Maroc, le programme de soutien aux femmes semencières permet de développer une double approche fondée sur l'autonomisation économique des femmes et la protection de l'environnement.

En effet, le Maroc, comme de nombreux pays est touché par des dérèglements climatiques qui ont pour conséquences la perte de la biodiversité, la dégradation des sols et la désertification.

Alors que 9 femmes rurales sur 10 exercent une activité dans le secteur de l'agriculture, de la pêche ou de la forêt au Maroc<sup>40</sup>, les femmes sont durement touchées par les effets du changement climatique. A titre d'exemple, la désertification augmente le temps nécessaire à la collecte de l'eau, tâche qui incombe majoritairement aux femmes. Par ailleurs, les femmes sont également porteuses de savoir-faire traditionnels dans des domaines clés dans la préservation de l'environnement tels que la préservation des semences, la conservation de l'eau et des aliments, l'utilisation durable des sources d'énergie ou des plantes médicinales. Ces savoir-faire sont souvent peu pris en compte dans les solutions proposées pour lutter contre les dérèglements climatiques, car ils sont souvent méconnus, notamment parce qu'elles sont sous-représentées dans les espaces de décision environnementaux.

Le projet d'Appui aux femmes semencières du Maroc, s'adresse aux femmes travaillant en milieu rural des régions de Casablanca, Tétouan, Meknès, Tata et Errachidia afin de leur permettre

de maîtriser les techniques d'agro-écologie et de développer une activité économique autonome et durable.

Grâce à un partenariat étroit entre ONU Femmes Maghreb, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (ORMVA Haouz) au Maroc, les conseils régionaux et communes rurales marocaines, l'Association Terre et Humanisme Maroc, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, les associations et coopératives féminines et les populations des régions oasiennes et montagneuses marocaines, le projet a permis de former et d'accompagner 360 femmes paysannes au sein des coopératives de Joudour Lkeir, Ariaf Kissane et Tilouine dans la production et la vente de produits issus de l'agriculture biologique et la commercialisation de plantes aromatiques et médicinales et de semences traditionnelles.

Les femmes concernées ont pu ouvrir un compte en banque et toutes les femmes soutenues par le projet sont passées à l'agriculture biologique. Leurs revenus ont augmenté de 25% entre 2014 et 2016, ce qui leur a permis d'améliorer leur autonomie financière et leur pouvoir d'achat (achat notamment d'installations électriques pour leur logement et acquisition de nouveaux biens). La mobilité des femmes accompagnées a également augmenté de 50% grâce à leur participation à des caravanes ou à des foires agricoles qui leur ont permis de se déplacer dans le pays, d'échanger sur les pratiques agricoles et de renforcer ainsi leurs compétences.



Souhad Azennoud, 53 ans, de la commune rurale de Kissane, au Maroc, est une des plus de 200 femmes qui bénéficient de formations organisées par Terre et Humanisme et ONU Femmes dans le cadre du projet de « l'Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire ». Membre fondatrice de la coopérative agricole Ariaf Kissane, elle est devenue une des animatrices en agroécologie de renommée mondiale et a remporté le Premier Prix Terre de Femmes Maroc en 2016.

« Dans notre commune montagneuse de Kissane, dans la province de Taounate, au Maroc, on constate vraiment les effets du changement climatique. Les gens le voient et disent : « Avant, le blé était plus haut, et il n'avait pas besoin de traitement ». J'ai l'impression qu'en plus, le savoir-faire agricole des anciens est en train de se perdre et cela aggrave encore la situation.

Si on laisse la région comme ça, on va dans le mur. Je pense qu'une des solutions, c'est l'agroécologie, une pratique qui rend la relation entre les personnes et la nature harmonieuse

et que je défends. Ici, nous, les femmes, nous sommes les plus réceptives à la protection de nos semences locales et anciennes. On a d'ailleurs créé un groupe dans lequel on s'échange nos semences. Les femmes sont les premières concernées par le changement climatique, car elles sont les principales à travailler dehors. Elles sont aussi les premières à agir pour s'adapter au changement climatique.

Notre but, c'est que toute la commune rurale où l'on vit prenne conscience de l'importance d'une agriculture durable. Mais il est nécessaire d'allier ces prises de conscience à des activités génératrices de revenus. Si la femme gagne sa vie correctement, elle va rester à la campagne. Autrement, elle va pousser sa famille à partir. On ne peut pas être seul, il faut se regrouper ! Je suis adhérente à une coopérative agricole et j'en ai créé d'autres : je pousse les gens, et les femmes, à travailler ensemble. Voilà ce que nous faisons à notre niveau. Mais le changement climatique est mondial : il faut que tout le monde s'y mette. »

Souhad Azennoud  
Membre fondatrice de la coopérative agricole Ariaf Kissane



## Action de coordination : Réunir les actrices et acteurs de l'autonomisation économique des femmes à la COP 22 autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes dans la préservation de l'environnement

En parallèle de son action de soutien à la création d'entreprises environnementales, ONU Femmes Maghreb a engagé des actions de formations et de plaidoyer auprès d'ONG, de gouvernements et d'institutions nationales afin de montrer l'importance du rôle joué par les femmes dans la mise en place de solutions efficaces pour la protection de l'environnement.

La COP22 organisée par le Maroc en novembre 2016 a été l'occasion de promouvoir cette question à travers plusieurs actions :

- Un évènement de haut niveau sur les initiatives féminines dans l'action environnementale impliquant la Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, la Ministre déléguée chargée de l'eau, le Commissaire chargé de la coopération internationale et du développement de l'Union européenne, le Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes, la Présidente de Women's Tribune et la Présidente de l'Association des Femmes Entrepreneurs du Maroc (AFEM).

- La remise du prix d'excellence « Tamayuz » de la femme marocaine et du Trophée Initiatives Climat récompensant des femmes entrepreneures engagées dans le domaine de l'agro-écologie.
- Une formation spécifique sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes pour le changement climatique à destination de 60 représentantes de la société civile du Maroc, de Tunisie et de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

Animée par Yannick Glemarec, Sous-secrétaire général et Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes d'ONU Femmes et Oulimata Sarr, Conseillère régionale en autonomisation économique au Bureau de l'Afrique de l'Ouest d'ONU Femmes, la formation a permis d'informer les participant.e.s sur le déroulement des négociations climatiques et de discuter des stratégies à adopter pour promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de ces négociations. Elle a également permis de rappeler l'importance de soutenir l'accès des femmes aux financements nationaux et internationaux de protection de l'environnement.



Animée par Yannick Glemarec, Sous-secrétaire général et Directeur exécutif adjoint aux politiques et programmes d'ONU Femmes et Oulimata Sarr, Conseillère régionale en autonomisation économique au Bureau de l'Afrique de l'Ouest d'ONU Femmes, la formation a permis d'informer les participant.e.s sur le déroulement des négociations

climatiques et de discuter des stratégies à adopter pour promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de ces négociations. Elle a également permis de rappeler l'importance de soutenir l'accès des femmes aux financements nationaux et internationaux de protection de l'environnement.

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

**ONU Femmes Maghreb soutient l'adoption et la mise en œuvre de lois, de politiques et actions, visant à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles (VFF), y compris dans l'espace public.**

Les violences contre les femmes et les filles prennent de nombreuses formes et se produisent aussi bien dans les lieux publics que dans la sphère privée : violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou encore traite des êtres humains. Ces dernières années, grâce au plaidoyer de nombreuses associations et avec le soutien d'ONU Femmes Maghreb, des lois ont vu le jour en Algérie, et en Tunisie, des politiques publiques de lutte contre les VFF ont été mises en place dans les trois pays du Maghreb, et des mécanismes de coordination et de veille ont été créés.

En **Algérie**, alors que 59 % des femmes estiment qu'un mari a le droit de frapper ou de battre son épouse<sup>41</sup>, la loi de 2015 réformant le code pénal prévoit la criminalisation des violences à l'encontre des femmes, avec un durcissement des sanctions à l'encontre de leurs auteur.e.s. En 2016, le projet de loi sur la santé, adopté par le Conseil des ministres, exige des professionnel.le.s de la santé et des travailleur.se.s sociaux de signaler les cas de violences aux autorités compétentes<sup>42</sup>. Enfin, un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences exercées contre les femmes et les filles, est en cours de finalisation.

Au **Maroc**, où 63% des femmes ont subi un acte de violence au moins une fois dans leur vie<sup>43</sup>, des avancées législatives ont eu lieu depuis fin 2014,

avec notamment l'adoption d'une loi sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2016, une loi sur le travail domestique et un projet de loi relatif aux violences faites aux femmes actuellement en cours de discussion au parlement.

En **Tunisie**, l'enquête menée par le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) montre que plus de 54 % des femmes ont été victimes de violences dans l'espace public et plus de 90% d'entre elles n'ont pas déclaré ces violences. En 2015, une loi organique sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains<sup>44</sup> a été promulguée. Enfin, un programme de lutte contre les violences fondées sur le genre a également été développé.

### Notre action

ONU Femmes Maghreb accompagne la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles de plusieurs manières. Dans les trois pays, elle accompagne l'élaboration de lois visant une plus grande reconnaissance et une meilleure protection des femmes victimes de violences, également ONU Femmes appuie les plaidoyer de la société civile et leurs actions de monitoring. Enfin, elle appuie la définition, suivi et évaluation des politiques publiques nationales de lutte contre les VFF grâce à la publication d'études et de données. Ainsi, ONU Femmes a soutenu le diagnostic sur le harcèlement sexuel dans l'espace public dans deux quartiers de Rabat au Maroc en 2016. Ce diagnostic a permis de montrer que seules 14% d'entre elles se sentent

en sécurité en fin de journée dans les quartiers de Rabat étudiés.

Par ailleurs, ONU Femmes appuie la mise en place de politiques de prévention et de lutte contre les VFF par la mise en place de programmes de formation à destination du personnel intervenant dans l'accueil et la prise en charge des FSV (assistants sociaux, magistrats, police, acteurs de santé) et le renforcement de la coordination entre eux. De même qu'elle appuie des initiatives au niveau local auprès de conseils de villes pour la définition et mise en place de mesures concrètes de prévention et de lutte contre les VFF, et en particulier les violences sexuelles dans l'espace public.



## Action programmatique : Impliquer les chauffeurs de taxi dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

Les femmes et les filles sont confrontées à plusieurs types de violences sexuelles dans les lieux publics comme le harcèlement sexuel, les tentatives de viol et les viols. La violence est présente dans la rue, dans les transports publics et dans les parcs, au sein et aux alentours des écoles et sur le lieu de travail. Pour lutter contre ces formes de violences, ONU Femmes a lancé en novembre 2010, le programme mondial « Safe Cities » ou « Villes sûres sans violence à l'égard des femmes et des filles » qui vise à réduire les violences faites aux femmes dans les espaces publics et augmenter leur sentiment de sécurité afin qu'elles puissent jouir d'une réelle mobilité et bénéficier des espaces publics dans la ville. Aujourd'hui, le programme est déployé dans 27 villes et a pour objectif de toucher 35 villes d'ici à 2017. Au Maroc, les deux villes de Marrakech et Rabat ont rejoint l'initiative mondiale.

A Marrakech, un important programme pilote, innovant et unique de formation a été réalisé en 2016 au profit de 76 chauffeurs de taxi. Mobilisés via les syndicats professionnels, ces chauffeurs de taxis ont suivi un module de formation sur les violences faites aux femmes et aux filles dans les lieux et les transports publics. La formation visait tout d'abord à déconstruire les stéréotypes concernant les violences comme par exemple que « les femmes seraient responsables du harcèlement dont elles sont victimes » ; « qu'il y aurait une obsession des médias sur les femmes violentées, plus que sur les hommes victimes de violence » ; que « les chauffeurs de taxi ne seraient pas concernés », ou que « le problème concernerait uniquement la police ». La formation a permis aux chauffeurs de taxi de prendre conscience de leur rôle dans la prévention du harcèlement sexuel dans les transports. Elle leur a également permis de discuter des moyens d'actions pour lutter contre les violences. Le projet doit se poursuivre avec l'élaboration d'un réseau des chauffeurs ou encore la mise en place d'une émission de radio nocturne durant laquelle les chauffeurs feraient un état des lieux en temps réel des transports urbains nocturnes de Marrakech.



**60% des cellules d'écoute des directions d'action sociale et de solidarité DASS en Algérie ont amélioré leur service d'accueil aux femmes survivantes de violence**

En Tunisie, ONU Femmes a renforcé les capacités de **120 fournisseurs de service aux FSV**

**1 507 chauffeurs de bus et 76 chauffeurs de taxi de Marrakech ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre les violences faites aux femmes**



Rochdi Benahmimid  
Chauffeur de taxi

« En suivant un atelier participatif dédié aux chauffeurs de taxi, nous avons pris conscience de l'étendue de la violence faite aux femmes et aux filles, chose qui nous a incité à nous mobiliser davantage contre cette pandémie dont les effets sont dévastateurs. En groupe, nous avons discuté comment intervenir pour réduire les actes d'harcèlement dans le cadre de notre profession, mais aussi des moyens de collaboration des associations de chauffeurs avec les autres acteurs tels que les centres d'écoute des femmes victimes de violence et les médias locaux. »



Dans la même lignée ONU Femmes a également noué un partenariat avec la société de transport urbain ALSA pour former 1507 chauffeurs de bus, comme en témoigne Abdallah Lembarki :

« Nous les chauffeurs de bus, sommes les premiers témoins du harcèlement sexuel dans

les transports publics. Avant, nous ne savions pas comment réagir dans ces cas-là. Le programme de formation, que nous suivons au sein de la société ALSA depuis novembre 2015, nous apporte les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité dans nos bus. Avec notre direction, nous avons élaboré des procédures

qui nous permettent d'agir immédiatement afin de protéger les clientes qui empruntent le bus des différents actes de violence. En effet, c'est notre responsabilité, en tant que citoyens et chauffeurs, de procurer un espace sûr pour toutes les usagères comme pour tous les usagers. »

## Action programmatique et de coordination : Mettre en œuvre des protocoles multisectoriels, projet pilote de Ben Arous en Tunisie



**En 2010, l'enquête nationale sur les violences contre les femmes en Tunisie montrait que 48% des femmes âgées de 18 à 64 ans, ont subi au moins une des multiples formes de violence au cours de leur vie<sup>45</sup>.**

Bien que la Tunisie soit dotée, depuis 2008, d'une Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, de nombreux problèmes persistent notamment en termes de cadre légal, de structures de prise en charge des femmes victimes de violence et de coordination entre les différents services.

En 2014, dans l'objectif de répondre à l'ensemble de ces problématiques la direction de l'Office national de la famille et de la population et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en partenariat avec ONU Femmes, a mis en place un projet d'appui à la création de mécanismes intersectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violence dans le Grand Tunis. Ce projet vise à développer un circuit de prise en charge globale pour les femmes victimes de violence. Cinq protocoles ont été signés par les cinq ministres en charge des Affaires Sociales, de la Justice, de la Femme, la Famille et l'Enfance, de l'Intérieur et de la Santé.

Les protocoles ont pour but de renforcer les compétences des prestataires intervenant à différents niveaux de la prise en charge des femmes victimes de violence et de définir les mécanismes de prise en charge intersectorielle des victimes. Ils sont accompagnés d'un ensemble d'outils concrets et prévoient la mise en place d'une structure de référence régionale et des coordinations mensuelles des intervenant.e.s régionaux en charge du suivi et de l'évaluation des situations individuelles des femmes.

Dans le cadre de ce projet, 30 personnes ont bénéficié de formations sur notamment la prise en charge des femmes victimes de violence, le stress post-traumatique, l'écoute mais également l'évaluation du danger. Ces rencontres ont ainsi contribué à l'amélioration de la coordination entre les différentes parties prenantes et au partage d'outils et de bonnes pratiques.

## Action programmatique : Former les directions d'action sociale et de solidarité pour une prise en charge pluridisciplinaire efficace des FSV en Algérie

Dans le cadre du programme de coopération « Renforcement de l'effectivité de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, 2015-2017 », le Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale et de la Condition de la Femme a conduit, en partenariat avec ONU Femmes Maghreb, un projet de renforcement des capacités des professionnel.le.s des Directions de l'Action Sociale et de Solidarité des wilayas (DASS) impliquées dans le dispositif d'écoute, de conseil et d'accompagnement des femmes en difficulté sociale.



L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la prise en charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violences au travers de la formation de professionnel.le.s dans 33 wilayas d'Algérie. Les formations organisées à Constantine et à Tipasa ont été animées par des expert.e.s dans le domaine de la prise en charge psychologique, juridique et sociale des femmes victimes de violence. Elles ont permis aux apprenant.e.s d'échanger leurs expériences et d'acquérir des connaissances et outils utiles à l'amélioration du

protocole de prise en charge des femmes victimes de violence.

A la fin de l'année 2016, 60% des cellules d'écoute, d'accompagnement et de formation des DASS avaient amélioré leur service d'accueil et de soin. Au total, 71 apprenant.e.s venu.e.s de 33 wilayas différentes ont bénéficié d'environ 25 jours de formation chacun.e et soulignent les effets positifs du projet en termes de renforcement de leurs capacités.



« J'ai retenu beaucoup d'enseignements de cette formation. Grâce aux échanges avec les responsables des formations et les collègues des autres Wilayas, j'ai réalisé que nous étions confrontés aux mêmes difficultés sur le terrain. Chaque notion de la prise en charge des femmes a été expliquée avec toutes les étapes avec un focus sur ce qu'il faut et ne faut pas faire afin d'éviter les erreurs professionnelles. Les questions d'empathie, l'importance de l'objectivité et de la neutralité et

de responsabilités qui dépassent nos missions ont également été traitées. Cette formation a élargi les contours de l'image que je me faisais de ma profession. A mon retour, j'ai l'intention de faire une réunion avec tous les collègues pour restituer les principes de la formation et expliquer plus en profondeur l'aspect de prise en charge pour que chacun puisse les utiliser. »

Badra Tires  
Psychologue clinicienne à la direction d'action sociale et de solidarité



## Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles : ONU Femmes Maghreb appuie la mobilisation sociale

Chaque année, les 16 jours d'activisme de la campagne mondiale contre la violence basée sur le genre, qui se tiennent entre le 25 novembre (Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) et le 10 décembre (Journée internationale des droits humains), visent à mobiliser l'ensemble de la société autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces journées s'inscrivent dans le cadre de la campagne UNiTE (Tous UNis) lancé par le Secrétaire Général des Nations unies en 2008. Tout au long de l'année, et en particulier les 25 de chaque mois, ONU Femmes et ses partenaires maintiennent leurs efforts de sensibilisation et de plaidoyer à travers différentes activités.

En Algérie, au Maroc et en Tunisie, en 2015 et 2016, la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, a connu une grande mobilisation des partenaires d'ONU Femmes parmi la société civile, les institutions nationales, les médias, le secteur privé et le système des Nations Unies. Chacun a, à travers des activités de proximité, des rencontres culturelles ou encore des actions de communication, contribué à sensibiliser un plus grand nombre sur la pandémie qu'est la violence faite aux femmes et aux filles.

Voici quelques illustrations des nombreuses initiatives de sensibilisation menée au Maghreb en 2015 et 2016.

### Les médias du Maghreb, fidèles partenaires de la campagne



En Algérie, Youcef et Rym, jeunes animateurs radio de Jil FM, se sont mobilisés pour la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre en 2015 en mettant en place des émissions dédiées à la thématique



Au Maroc, ONU Femmes et le Groupe Eco-Médias ont démarré un partenariat en 2015 avec la publication de 16 chiffres illustrant la gravité des violences faites aux femmes. En 2016, le partenariat a donné la parole à la société civile afin de mettre en lumière les efforts menés par ces hommes et ces femmes pour mettre fin à toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles. Ces témoignages sont parus sur L'économiste et Assabah du 25 novembre au 10 décembre 2016.

### Les artistes se sont engagés pour diffuser des messages de lutte contre les violences faites aux femmes

A Marrakech, des spectacles de percussions et de théâtre de rue ont attiré vendredi 22 et samedi 23 juillet 2016, en soirée, près de 1 500 personnes. Les compagnies Corp'scène et En'corps ont présenté deux pièces de théâtre. La troupe Overboys a créé l'animation avec un spectacle de batucada.

Pièce originale écrite à cette occasion, Sandala met en scène une dispute conjugale au pied d'un immeuble pour illustrer le continuum de la violence domestique dans les lieux publics.

Taxi raconte quant à elle des scènes de la vie quotidienne typique de la société marocaine dans toute sa diversité, avec un focus sur le harcèlement sexuel mis en lumière par le rôle d'une étudiante rappelant l'urgence de la promulgation de la loi criminalisant les violences faites aux femmes et aux filles.





Le village de Souama, Wilaya de Tizi Ouzou en Algérie, a accueilli près de 350 artistes pour le festival Raconte-Arts. Les organisateurs ont choisi le thème « Luttés de femmes et discriminations » pour l'édition 2016. Le public a pu découvrir l'exposition « l'Art Yadjouz contre les discriminations à l'égard des femmes », fruit d'une résidence de 15 jeunes artistes plasticiens. Cette exposition s'est installée dans les différentes ruelles et les places de Souama afin de sensibiliser tou.te.s les participant.e.s sur l'égalité entre les sexes et l'équité comme la toile ci-contre réalisée par l'artiste l'Homme Jaune.

En 2016, le coup d'envoi des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre a été donné au Maroc à Rabat avec Anis Chouchène, célèbre poète et slammeur tunisien qui a animé une rencontre avec les jeunes membres des associations culturelles de Rabat ainsi qu'une soirée poésie. Anis a présenté plusieurs textes sur la situation des femmes dans la région dont les messages appellent au respect des femmes et à la protection de leurs droits.



### **Secteur privé : Orange Tunisie s'est impliqué dans la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre**



L'opérateur a adressé des services de messages courts de sensibilisation à ses collaborateurs et ses clients sur les violences faites aux femmes et filles, organisé en interne des séances d'information et diffusé des bannières web sur les sites d'informations de ses différents partenaires médias. Orange Tunisie a également soutenu l'initiative d'ONU Femmes Tunisie qui a organisé une journée de sensibilisation sur les violences à l'égard des femmes et des filles en invitant ses collaborateurs et ses clients à y participer.

L'implication active d'Orange Tunisie dans la campagne s'est achevée par l'organisation d'une rencontre débat au siège social pour faire l'état des lieux de la question des violences contre les femmes et les filles. Deux Ambassadeurs CEDAW, Emna Louzir, journaliste et animatrice radio et Oussama Bouagila, activiste des droits de l'homme, étaient présents pour sensibiliser sur le sujet et réitérer leur engagement dans le combat contre les violences et les discriminations à l'encontre des femmes.

### **La société civile mène un travail continu sur le terrain et préconise la proximité avec différentes cibles ainsi que le changement de discours afin de changer les comportements vis-à-vis de la question de la violence**

Le Centre Culturel Africain du Maroc (CCAM) a sensibilisé les jeunes de Rabat ainsi que la communauté subsaharienne sur les violences faites aux femmes migrantes, dont le harcèlement sexuel qui se rajoute aux situations de racisme et double ainsi la violence subie. Dans le cadre du projet « Rabat, ville sûre et sans violence pour les femmes et les filles migrantes », des émissions hebdomadaires ont été consacrées au harcèlement sexuel dans les espaces publics urbains sur la web radio Kulture Mosaik.







Le temps d'une soirée, des intellectuels et des activistes marocains se sont transformés en acteurs et en actrices de théâtre pour sensibiliser contre les violences faites aux femmes. Organisé par Le Printemps de la Dignité, coalition d'ONGs marocaines pour une législation pénale qui protège les femmes contre la discrimination et la violence, ce procès symbolique a été l'occasion de poursuivre le plaidoyer en faveur d'un cadre légal assurant la protection, la prévention et la prise en charge des victimes de violence.

Dans le cadre du projet « Baraka M'n Taharouch », la Fondation Ababou a mis en œuvre un programme de sensibilisation sur le harcèlement sexuel des garçons et des jeunes hommes. Les ateliers de discussions, organisés lors des entraînements de football des associations sportives de quartier, ont permis de toucher 2000 jeunes. Avec l'Association Attarik pour la jeunesse, le sport, et le développement (photo), la séance a été animée par deux jeunes filles qui ont discuté avec l'équipe les notions de respect de l'autre ainsi que les bons réflexes s'ils sont témoins d'un acte de harcèlement sexuel. Egalement des jeux de rôle ont permis aux jeunes footballeurs de reprendre les messages de sensibilisation en jouant les rôles des harceleurs et des victimes.



La couleur officielle de la campagne Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles est la couleur orange, choisie pour symboliser un avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles. Plusieurs capitales et villes du monde ont rejoint la campagne. L'illumination en orange de monuments et édifices emblématiques sensibilise de nouveaux publics et diffuse un message de tolérance zéro face aux violences faites aux femmes et aux filles. Alger, Rabat et Tunis ont rejoint l'initiative Orange The World en 2015.

En 2016, la célébration de la journée internationale de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles a été marquée par un lâcher de ballons orange au Palais de la Culture à Alger.

Les bâtiments de plusieurs wilayas ont également été éclairés en orange.







La Tour Maroc Telecom a fait partie de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence. Maroc Telecom a en effet contribué à la campagne avec l'envoi de SMS à l'ensemble de ses abonné(e)s et la Tour, qui est la plus haute au Maroc, a affiché le slogan de la campagne pendant plusieurs jours.



Le parlement marocain a, pour la première fois, été éclairé en orange en 2016 symbolisant ainsi l'adhésion pleine et entière aux efforts pour mettre fin aux violences.

Avec la Gare ferroviaire de Casa Port, la ville de Casablanca a également fait partie de l'initiative « Orangez le monde » en 2016 grâce à un nouveau partenariat avec l'ONCF (Office National des Chemins de Fer).



Et pour la deuxième année consécutive, le Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain a reconduit sa participation à l'initiative.



La porte de Bab El Bahr à Tunis a arboré la couleur orange pour clôturer, le 10 décembre 2016, les 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre.



## RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PROCESSUS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

### **ONU Femmes Maghreb promeut la participation des femmes au processus de justice transitionnelle en Tunisie et appuie le dialogue entre les institutions et les organisations de la société civile.**

Alors que les femmes sont directement impactées par les conflits et les crises et qu'elles jouent un rôle central dans les stratégies de sorties de crise et de reconstruction, elles sont souvent sous-représentées dans les espaces de négociations et de redéfinition des institutions politiques. Leur participation est pourtant essentielle car elle leur

permet d'obtenir des réparations des violations des droits dont elles ont été victimes d'une part, mais aussi de contribuer à repenser des institutions viables et démocratiques qui reconnaissent et garantissent les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part.

### **Notre action**

#### **Action programmatique et de coordination : accompagner l'Instance Vérité et Dignité en Tunisie dans la prise en compte du genre**

Suite aux « Printemps arabes », auxquelles les femmes ont fortement participé, la Tunisie s'est engagée sur la voie de la transition démocratique en adoptant en 2014, une nouvelle Constitution qui garantit et préserve les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.

L'Instance de Vérité et Dignité a été créé en 2013 afin de faciliter la transition vers un État de droit en révélant la vérité sur les violations du passé, en déterminant la responsabilité de l'État dans ces violations, en demandant aux responsables de ces violations de rendre compte de leurs actes, en rétablissant les victimes dans leur droits et dignité, en préservant enfin la mémoire et en facilitant la réconciliation. L'intégration du genre dans ce processus est importante car les femmes et les hommes n'ont pas été touchés de la même manière. En effet, la plupart des

femmes qui ont été victimes de la répression, l'ont été souvent de manière indirecte car elles n'étaient pas emprisonnées. En revanche, elles ont subi les conséquences économiques liées à l'emprisonnement de leur mari, ou d'un autre membre de la famille, et ont souvent été confrontées à des formes de harcèlement et de violences en tant qu'épouse, mère ou sœur.

Dans ce contexte, le travail réalisé avec ONU Femmes en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'International Center for Transitional Justice (ICTJ) a permis de sensibiliser les populations de 9 gouvernorats sur les différents types de préjudices jugés par l'IVD et d'inciter des femmes victimes à déposer leurs plaintes. Cette action a permis de porter la proportion de plaintes portées par les femmes de 5% à 25%.

## PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

**ONU Femmes Maghreb soutient les ministères, les parlements et les institutions nationales dans leur réflexion sur l'égalité femmes-hommes et sur la prise en compte du genre dans l'élaboration des stratégies, des politiques publiques et des budgets nationaux.**

L'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) en matière d'égalité des sexes nécessite un engagement et une implication formelle et transversale des institutions nationales pour que l'égalité devienne une véritable priorité des politiques publiques.

L'institutionnalisation du genre est une approche qui permet de rendre visibles les situations différenciées des femmes et des hommes dans l'accès aux droits, aux services et aux opportunités et de proposer des solutions visant à répondre à leurs besoins et à leurs intérêts tout en luttant contre les inégalités. Elle peut être utilisée par les ministères, les Parlements et les collectivités locales afin d'améliorer l'efficacité de leur action publique et de promouvoir la justice sociale.

Fort de ce constat, les trois pays du Maghreb ont entrepris plusieurs réformes en faveur de la mise en place d'une gouvernance sensible au Genre.

### Notre action

ONU Femmes appuie le Ministère de l'Économie et des Finances au Maroc depuis 2002 dans la généralisation de la Budgétisation Sensible au Genre au Maroc à l'ensemble des ministères et collectivités territoriales, rendue obligatoire par la Loi Organique des Finances de 2014.

ONU Femmes a par ailleurs initié un partenariat avec trois ministères (Ministère de l'Environnement, Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique et Ministère délégué chargé de l'eau) en vue de les appuyer dans leur planification sensible au genre. Cet appui combine l'apport d'une expertise technique, la mise en place d'actions de renforcement de capacités et l'échanges de bonnes pratiques internationales.

Ainsi, au Maroc, un cadre légal, imposant à horizon 2019 la généralisation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) à l'échelle des ministères et des collectivités territoriales a été instauré respectivement en 2014 et en 2015. Parallèlement, l'intégration du genre dans les planifications nationales et locales s'est accélérée avec l'adoption par trois ministères et départements sectoriels (Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, Ministère de l'Environnement et Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique) de stratégies d'institutionnalisation du genre et par l'instauration légale d'un organe institutionnel chargé d'accompagner les collectivités territoriales dans leur planification sensible au Genre (les Instances d'Equité, d'Egalité des Chances et de l'Approche Genre).

En Tunisie, ONU Femmes a collaboré avec le Ministère du développement et de la coopération qui supervise l'Institut national de statistiques afin de développer le premier Rapport National Genre<sup>46</sup> basé sur de recensement national de 2014. L'utilisation de ces données a permis de montrer qu'il existe des écarts importants entre les femmes et les hommes dans plusieurs domaines et notamment que les femmes réussissent mieux dans les études mais qu'elles sont plus touchées par le chômage. A noter que ces constats ont été pris en compte par le Gouvernement tunisien dans le nouveau plan de développement quinquennal 2016-2020 en augmentant son objectif d'insertion des femmes diplômées sur le marché du travail de 28,5% en 2014 à 35% en 2020.

## Action programmatique et de coordination : Le Maroc, pionnier dans le domaine de la budgétisation sensible au genre (BSG)

Au niveau global, les programmes visant à réaliser l'égalité entre les sexes et les droits des femmes souffrent d'un sous-financement chronique, ne favorisant pas la réduction des inégalités entre les sexes. Les écarts de financement peuvent parfois atteindre 90% avec des lacunes critiques dans les infrastructures, les secteurs productifs et économiques<sup>47</sup>.

Le sous-financement des politiques d'égalité ralentit les avancées en matière d'égalité femmes-hommes et pénalise directement les femmes dans leurs accès aux droits, aux services et aux opportunités.

Afin de remédier à ce manque de financements et de faire de l'égalité une priorité des politiques publiques, ONU Femmes accompagne 77 pays dans la mise en place d'une budgétisation sensible au genre. Concrètement, cette approche permet aux Parlements et aux gouvernements de repenser leur budget national en s'assurant que les femmes et les hommes bénéficieront de façon égale des dépenses publiques de l'Etat.

Le partenariat entre ONU Femmes et le Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc pour la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre (BSG), lancé depuis 2002, a enregistré des avancées très significatives en termes de renforcement des processus de suivi et évaluation des politiques publiques par la production annuelle, depuis 2005, d'un rapport annuel Genre accompagnant la loi des finances ; de l'expérimentation de la gestion budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre auprès de quelques départements ministériels pilotes ; du renforcement des processus de planification et de budgétisation sensibles au genre au niveau local, et enfin de la consolidation des mécanismes de partage et d'échange à l'échelle nationale et internationale autour de la BSG à travers la mise en place d'un système de gestion et de diffusion des connaissances, le Knowledge Management.

De plus, ce partenariat a permis d'atteindre des résultats d'envergure, notamment, la création, en 2013, d'un Centre d'Excellence de la BSG au sein du Ministère de l'Economie et des Finances et l'institutionnalisation de l'égalité dans la réforme de la loi organique des finances en 2014.

Depuis 2014, la réforme de la Loi Organique des Finances rend obligatoire pour chaque ministère la présentation d'un budget axé sur les résultats qui prend en compte le genre, lors de la présentation du projet de loi de finance au parlement. Cette obligation a eu un impact positif direct par exemple le Ministère délégué chargé de l'Environnement a introduit une ligne budgétaire d'un montant de 1 000 000 de dirhams pour un programme pour l'égalité dans son budget de 2016. Le Ministère délégué chargé de l'Eau a consacré le même montant entre 2015 et 2016 à son programme d'institutionnalisation de l'égalité. De même, le département de l'agriculture a consacré 2 millions de dirhams en 2016 à l'intégration de l'égalité dans le programme Maroc Vert.

Le travail de partenariat entre le Ministère de l'Economie et des Finances marocain et ONU Femmes Maghreb a permis de faire du Maroc, l'un des pays pionniers dans le domaine de la budgétisation sensible au genre. Cela a permis l'amélioration de la traçabilité budgétaire des programmes dédiées à l'égalité de plus de 31 départements ministériels en 2015, représentant 80% du budget de l'Etat et l'amélioration du financement en direction des femmes avec la création de fonds dédiés aux femmes et notamment le Fonds d'entraide familial, le Fonds de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et le Fonds d'appui à la participation politique des femmes.

Cette démarche intéresse de nombreux pays et pas moins de 4 délégations étrangères (Afghanistan, Kenya, Côte d'Ivoire, Palestine) sont venues rencontrer les différentes parties prenantes en 2015 et 2016 afin d'échanger avec leurs homologues marocains sur les bonnes pratiques en matière de mécanismes nécessaires à la budgétisation sensible au genre.

En 2016, suite à ces rencontres le Kenya a produit son propre son plan d'action dans lequel il s'engage à prendre en compte l'approche genre dans les processus de planification budgétaire.



## Action programmatique : Prendre en compte le genre dans la gouvernance territoriale au Maroc



Les collectivités territoriales (régionales, provinciales et communales) jouent un rôle essentiel dans la défense des droits des femmes et la promotion de l'égalité des sexes sur tout le territoire. En effet, plus proches des citoyen.ne.s, les collectivités territoriales jouent un double rôle :

- D'une part, en tant que modèles de représentativité au sein des assemblées locales élues et des instances exécutives.
- D'autre part, dans la mise en place de politiques locales qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes comme des hommes.

Les 3 lois organiques approuvées en 2015 et relatives aux instances régionales, provinciales et communales ont permis de rendre concrète la prise en compte du genre au niveau territorial par :

- La création des instances consultatives équité, égalité des chances et approche de genre. Composées de membres de la société civile, ces instances sont appelées à donner leur avis et à participer à l'élaboration du plan communal.
- L'obligation de prendre en compte le genre dans l'élaboration des politiques régionales, préfectorales et communales.
- L'obligation de prendre en compte le genre dans l'élaboration des budgets locaux.

Dans ce contexte, ONU Femmes Maghreb a développé un partenariat avec la DGCL pour la prise en compte des préoccupations du genre dans la gestion locale et accompagne le processus de régionalisation avancée matérialisé par l'adoption des trois lois organiques citées, la tenue des élections locales et la constitution des nouveaux conseils élus.

ONU Femmes a notamment travaillé en 2015 et 2016 en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales à trois niveaux :

- Elle a accompagné la Direction Générale des Collectivités Locales dans la stratégie de prise en compte du genre, au travers de la formation de points focaux en budgétisation sensible au genre.
- Elle a soutenu l'évaluation de 140 plans communaux de développement (PCD), la production d'un guide pratique pour la mise en place des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre des communes ainsi que la production d'un guide sur l'intégration du genre dans les plans d'actions communaux, conformément aux dispositions des lois organiques.
- Enfin, elle a soutenu le renforcement des capacités de 80% des femmes élu.e.s locales et hauts cadres de l'administration territoriale en matière de leadership féminin ainsi qu'une étude sur le profil des femmes élues au sein des conseils territoriaux.

Par ailleurs, ONU Femmes a soutenu le plaidoyer du « Mouvement pour la démocratie paritaire » afin de sensibiliser les élu.e.s et les partis politiques sur l'importance de l'adoption d'autres actions affirmatives dans les modes de scrutins nationaux.



Aujourd'hui seuls  
**13%** des pays  
ont un budget dédié  
à la production  
de données  
désagrégées par  
sexe

---

ONU Femmes  
accompagne  
**77** pays

dans la mise en place  
d'une budgétisation  
sensible au genre

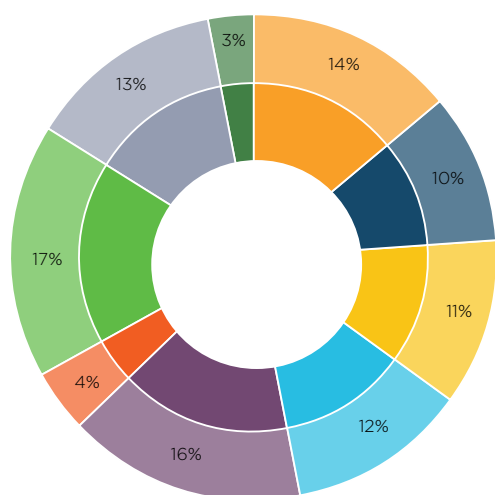
---

Au Maroc, cela a  
permis l'amélioration  
de la traçabilité  
budgétaire des  
programmes dédiés  
à l'égalité de plus  
de 31 départements  
ministériels en 2015,  
représentant **80%**  
du budget de l'État.

# ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

ONU Femmes Maghreb remercie l'ensemble de ses donateurs dont l'appui précieux a permis la réalisation des projets d'ONU Femmes au Maroc, en Algérie et en Tunisie, et un impact significatif sur l'égalité entre les sexes et l'autonomie des femmes dans les trois pays.

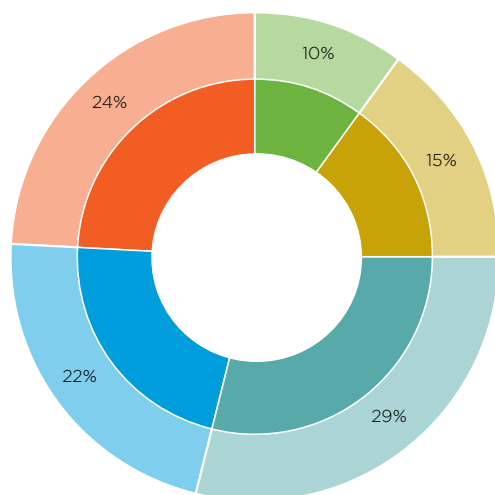
## RÉPARTITION DES FONDS ( USD 3.312.260 ) PAR BAILLEUR 2015-2016



- Gouvernement des Pays Bas
- Gouvernement d'Espagne
- Gouvernement de Finlande
- Gouvernement Français
- Gouvernement du Maroc
- Gouvernement de Norvège
- Gouvernement de la Suède - Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
- Gouvernement de la Suisse
- Union Européenne

Gouvernement marocain	542 226
Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales	127 828
Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité, et du développement social	211 755
Ministère Délégué Chargé de l'Eau	101 393
Ministère Délégué Chargé de l'Environnement	101 250

## RÉPARTITION DES FONDS PAR DOMAINE D'INTERVENTION 2015-2016



- Renforcer l'autonomisation économique des femmes
- Soutenir la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité
- Promouvoir le leadership et la participation des femmes aux espaces de décisions
- Placer l'égalité des sexes au cœur de la planification des politiques publiques et de la budgétisation nationale
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles



- 1 Loi organique No. 27-11 relative à la Chambre des Représentants, Art. 23-2, Bulletin Officiel du Royaume du Maroc n°5992, 2011
- Loi Organique No. 59-11 relative à l'Élection des Membres des Conseils des Collectivités Territoriales, Arts. 76, 77, 143, Bulletin Officiel du Royaume du Maroc n°6060, 2011
- Loi Organique No. 12-03 Fixant les Modalités Augmentant les Chances d'Accès de la Femme à la Représentation dans les Assemblées Éluées, Art. 2, Journal Officiel de la République Algérienne n°50, 2016
- Ordonnance No. 12-01 Déterminant les Circonscriptions Electorales et le Nombre de Sièges à Pourvoir pour l'Élection du Parlement, Journal Officiel de la République Algérienne n°8, 2012
- Loi organique No. 27-11 relative à la Chambre des Représentants, Art. 23-2, Bulletin Officiel du Royaume du Maroc n°5992, 2011
- Loi Organique No. 59-11 relative à l'Élection des Membres des Conseils des Collectivités Territoriales, Arts. 76, 77, 143, Bulletin Officiel du Royaume du Maroc n°6060, 2011
- Loi Organique No. 12-03 Fixant les Modalités Augmentant les Chances d'Accès de la Femme à la Représentation dans les Assemblées Éluées, Art. 2, Journal Officiel de la République Algérienne n°50, 2016
- 2 Union Interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux : État de la situation au 1er décembre 2016
- 3 Données du Ministère de l'Intérieur, Maroc, 2016
- 4 Données du Ministère de l'Intérieur, Algérie, 2016
- 5 6 ministres femmes sur 39 (Composition du gouvernement marocain pendant la période du rapport 2015-2016)
- 6 4 ministres femmes sur 28 (Composition du gouvernement algérien pendant la période du rapport 2015-2016)
- 7 8 ministres femmes sur 40 (Composition du gouvernement tunisien pendant la période du rapport 2015-2016)
- 8 Données de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique, Maroc, 2016
- 9 Données de la Direction Générale de la Fonction Publique, Algérie, 2015
- 10 Présidence du gouvernement tunisien, ONU Femmes, Discrimination de genre dans la fonction publique : Résultats de l'étude sur la présence des femmes dans la fonction publique et leur accès aux postes de décision en Tunisie, 2017
- 11 Données de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les taux de participation des femmes à la population active, 2016
- 12 Haut-Commissariat au Plan (HCP), La femme marocaine en chiffres : Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles 2016, Maroc
- 13 Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance, Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, ONU Femmes, Travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale, Tunisie, 2016
- 14 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Répartition des détenteurs agricoles par sexe. Base de données Genre et le Droit à la Terre
- 15 Institut des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Base de données, 2015
- 16 UN Women, Country gender and economic profile, October 2016
- 17 HCP, Enquête budget-temps, Maroc, 2011-2012
- 18 Ministère des Finances, Office National des Statistiques, MDG Achievement Fund, Enquête sur l'emploi du temps ENET, Algérie, 2012
- 19 20 21 23 HCP, Enquête nationale sur la prévalence sur la violence à l'égard des femmes, 2009/2010
- 22 Office National de la Famille et de la Population (ONFP)/ Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie, 2010
- 24 Centre de Recherche, des Études, de la Documentation et de l'Information sur la Femme (CREDIF)/ONU Femmes, La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie, 2016
- 25 Loi N° 15-19, art. 266bis du code pénal. Journal Officiel de la République Algérienne N°71, 2015
- 26 Convention on the Elimination of All Forms of Violence (CEDAW), Consideration of reports submitted by States Parties under article 18 of the CEDAW, combined third and fourth periodic report of States Parties, Morocco, 2016
- 27 Loi organique n°2013-53 du 24 décembre 2013 relative à l'attribution et l'organisation de la justice transitionnelle, Tunisie
- 28 Femmes et environnement : un enjeu clé du développement durable, Fondation RAJA-Danièle Marcovici, 2015
- 29 Mc Kinsey Global Institute, The power of parity: how advancing women's equality can add \$12 million to global growth, 2015
- 30 World Bank. 2003. Gender equality and the Millennium Development Goals. Washington, DC: World Bank
- 31 Laurel Stone, Quantitative Analysis of Women's participation in Peace Processes in Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes, 2015
- 32 Hoddinott John et Haddad Lawrence, "Does Female Income Share Influence Household Expenditures? Evidence from Côte D'Ivoire", Oxford Bulletin of Economic and Statistics, 1995
- 33 FAO, 2015
- 34 Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, ONU Femmes, La place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilités dans l'administration publique au Maroc, 2012
- 35 Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, ONU Femmes, Guide méthodologique en matière d'intégration de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement, 2013
- 36 ONU Femmes, Etude sur les femmes élues au sein des conseils territoriaux au Maroc, enquête réalisée dans les régions de Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi et de Draa Tafilalet, 2016
- 37 Le taux des femmes cheffes de ménage en 2014 était de 16%, HCP, Hommes et Femmes en Chiffres, 2016
- 38 ONU Femmes, « Encouragées par leurs succès, les femmes Soualhyates font de grandes avancées sur le plan des droits fonciers », 2013
- 39 OIT, Évaluation nationale du développement de l'entrepreneuriat féminin, Tunisie, 2016
- 40 HCP, Femmes marocaines et marché du travail : Caractéristiques et évolution, Maroc, 2013
- 41 Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, UNICEF, FNUAP, Suivi de la situation des enfants et des femmes, Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) 2012-2013, Algérie, 2015
- 42 Loi sanitaire adoptée par le Conseil des ministres algérien en 2016, art. 285
- 43 HCP, Enquête nationale sur la prévalence sur la violence à l'égard des femmes, 2009/2010
- 44 Projet de loi organique N° 29-2015 relatif à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, voté par les membres de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP)
- 45 Office National de la Famille et de la Population (ONFP)/ Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie, 2010
- 46 Institut national de la statistique, ONU Femmes, Rapport National Genre de Tunisie, 2015
- 47 ONU Femmes, Handbook on costing gender equality, 2015

## ACRONYMES

AECID : Agence espagnole de coopération internationale pour le développement  
AFEM : Association des Femmes Entrepreneurs du Maroc  
APC : Assemblée populaire communale  
ARP : Assemblée des représentants du Peuple  
BSG : Budgétisation Sensible au Genre  
CCAM : Centre Culturel Africain du Maroc  
CEDAW: Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women  
CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes  
CREDIF : Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme  
DASS : Direction de l'Action Sociale et de Solidarité  
DFID: Department for International Development  
DGCL : Direction Générale des Collectivités locales  
FSV : Femmes survivantes de violences  
FVV : Femmes victimes de violences  
HCP : Haut-Commissariat au Plan  
ICTJ : International Center for Transitionnel Justice  
IVD : Instance Vérité et Dignité  
ODD : Objectifs du développement durable  
ONCF : Office National des Chemins de Fer  
ONFP : Office Nationale de la Famille et de la Population  
ORMVA : Office Régional de Mise en Valeur Agricole  
PCD : Plan communal de développement  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
RCI : Réseau de Concertation Interministériel pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes  
TAMSS: Tunisian Association for Management and Social Stability  
VFF : Violences faites aux femmes et aux filles

©ONU Femmes Maghreb 2017

Consultez le rapport en ligne à l'adresse :

<http://maghreb.unwomen.org/fr/ressources-medias/publications>

Publié par ONU Femmes Maghreb

Texte : Pauline Chabbert / Groupe Egaé

Conception et impression : Quadricom

## PHOTOS

COUVERTURE : Laila Hariss, participante au programme d'Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire, Dar Bouazza, Maroc. Photo : ONU Femmes/Kimja Vanderheyden

PHOTOS : p.5 ONU Femmes/Hassan Chabbi ; p.10 Journée Internationale des femmes 2015, Rabat, Maroc, ONU Femmes/Kimja Vanderheyden ; p.13 : avec l'aimable autorisation de l'ambassade de Belgique en Algérie ; p.15 : Participation du Groupe des parlementaires pour la parité et l'égalité (GPPE) à la 60ème session de la Commission de la condition de la femme (CSW60) 18 mars 2016, ONU Femmes ; p.17 : M. Ahmed Laamoumri, Secrétaire Général du Ministère de la réforme de l'Administration et de la fonction publique et Mme Maria-Noel Vaeza, Directrice de la Division des programmes à ONU Femmes, avec l'aimable autorisation de M. le SG ; p.19 : avec l'aimable autorisation de Houria Oulebsir ; p.21 p.22 : Itto Snoussi et les participantes au programme d'Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire, Tinjdad / capture d'image issue du documentaire « Laila, Souhad et Itto face au défi climatique » réalisé par Kamal Hachkar pour ONU Femmes et l'ambassade de France au Maroc ; p.23 : Souhad Azennoud, participante au programme d'Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire, Ariaf Kissane, Maroc, ONU Femmes/Kimja Vanderheyden ; p.24 : ONU Femmes/Aissa Saouri ; p.27 : ONU Femmes/Hassan Chabbi ; p.28 : Signature des protocoles sectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violence à Tunis en 2016/ ONU Femmes ; p.29 : ONU Femmes ; p.30 (de haut en bas, de gauche à droite) : ONU Femmes, ONU Femmes/Younes El Moumine , ONU Femmes/Hassan Chabbi ; p.31 (de haut en bas, de gauche à droite): ONU Femmes, ONU Femmes/Younes El Moumine, Orange Tunisie, Centre Culturel Africain du Maroc ; p.32 (de haut en bas, de gauche à droite) : Printemps de la Dignité, ONU Femmes/Younes El Moumine, ONU Femmes, ONU Femmes ; p.33 : ONU Femmes, ONU Femmes/Younes El Moumine ; p.37 : Atelier de formation et sensibilisation des élu-es pour la réalisation du Manuel des procédures des IEECAG, Khémisset, Maroc, Mai 2016 / ONU Femmes.











Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation des femmes

Bureau Multi-Pays – Maghreb

13, Avenue Ahmed Balafrej - Souissi Rabat,  
Maroc

Tél : + 212 (0) 5 37 63 53 25  
Fax : + 212 (0) 5 37 63 53 40

Boulevard de la Terre, Yasmine Tower, A2-3/4,  
2<sup>ème</sup> étage Centre urbain nord Tunis, Tunisie

Tél : + 216 (0) 71 947 748  
Fax : + 216 (0) 71 947 69139,

39, Rue Mohamed Khoudi, El-Biar,  
Alger, Algérie

Tél : +213 (0) 21 92 72 44  
Fax +213 (0) 21 79 67 32

Site web : [maghreb.unwomen.org](http://maghreb.unwomen.org)  
Twitter : @ONUFemmesMghrb

